



2023

**RAPPORT
FINANCIER
SEMESTRIEL**

ETATS FINANCIERS AU 30 JUIN

FNAC DARTY



**RAPPORT
FINANCIER
SEMESTRIEL
FNAC DARTY
2023**

ETATS FINANCIERS AU 30 JUIN

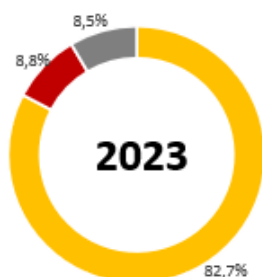
1	CHIFFRES CLES DU 1 ^{ER} SEMESTRE 2023	3
2	RAPPORT D'ACTIVITE	5
2.1	Préambule – Définitions	6
2.2	Faits marquants et informations du semestre.....	9
2.3	Commentaires sur l'activité du 1 ^{er} semestre 2023.....	12
2.4	Commentaires sur la structure financière.....	24
2.5	Transactions avec les parties liées.....	32
2.6	évènements postérieurs a la clôture.....	32
2.7	Procès, litiges et Principaux risques et incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.....	33
2.8	Perspectives.....	34
3	COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUMES.....	35
4	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE	72
5	DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL	75

1 CHIFFRES CLES DU 1^{ER} SEMESTRE 2023

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 30 juin		
	2023	2022	Variation
Chiffre d'affaires	3 344,1	3 428,3	(2,5%)
Marge brute	1 039,3	1 058,0	(1,8%)
En % du chiffre d'affaires	31,1%	30,9%	0,2pt
EBITDA courant ⁽¹⁾	142,5	192,4	(25,9%)
En % du chiffre d'affaires	4,3%	5,6%	(1,3)pt
EBITDA courant ⁽¹⁾ hors IFRS 16	14,2	66,1	(78,5%)
En % du chiffre d'affaires	0,4%	1,9%	(1,5)pt
Résultat opérationnel courant	(35,5)	18,6	(290,9%)
En % du chiffre d'affaires	(1,1%)	0,5%	(1,6)pt
Résultat opérationnel	(135,9)	4,7	(2 991,5%)
En % du chiffre d'affaires	(4,1%)	0,1%	(4,2)pt
Résultat net des activités poursuivies	(161,5)	(16,6)	(872,9%)
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies	(163,3)	(17,4)	(838,5%)
Résultat net part du Groupe des activités non poursuivies	29,4	(0,2)	14 800,0%
Résultat net part du Groupe de l'ensemble consolidé	(133,9)	(17,6)	(660,8%)
Investissements opérationnels nets	63,1	56,4	11,9%
Cash flow libre opérationnel	(526,3)	(637,9)	17,5%
Cash flow libre opérationnel hors IFRS 16	(659,8)	(763,6)	13,6%
Capitaux propres	1 354,9	1 523,9	(11,1%)
dont part du Groupe	1 342,2	1 516,1	(11,5%)
Endettement financier net hors IFRS 16	674,3	585,7	15,1%
Endettement financier net lié à IFRS 16	1 064,8	1 067,2	(0,2%)
Endettement financier net	1 739,1	1 652,9	5,2%
Effectif moyen	21 223	21 648	(2,0%)

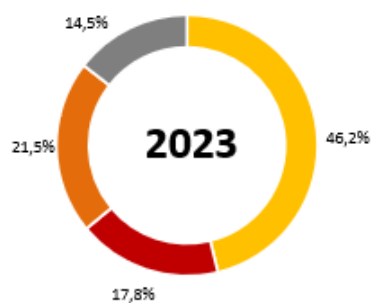
⁽¹⁾ L'EBITDA courant correspond au résultat opérationnel courant avant dotations nettes aux amortissements et provisions sur actifs opérationnels immobilisés comptabilisés en résultat opérationnel courant.

Répartition du chiffre d'affaires semestriel par zone géographique

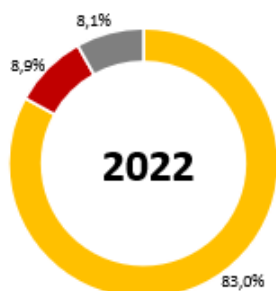


■ France et Suisse ■ Péninsule Ibérique ■ Belgique et Luxembourg

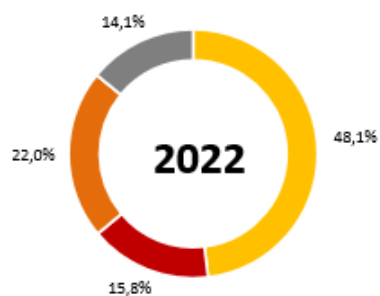
Répartition du chiffre d'affaires semestriel par catégories de produits et services



■ Produits techniques ■ Produits éditoriaux
■ Produits électroménagers ■ Autres produits et services



■ France et Suisse ■ Péninsule Ibérique ■ Belgique et Luxembourg



■ Produits techniques ■ Produits éditoriaux
■ Produits électroménagers ■ Autres produits et services

2 RAPPORT D'ACTIVITE

2.1 PREAMBULE – DEFINITIONS

Présentation des comptes

Les présentes informations financières sont préparées sur la base d'une information « publiée » correspondant :

- Pour le 1^{er} semestre 2023, aux comptes consolidés IFRS audités de Fnac Darty de l'exercice clos le 30 juin 2023 ;
- Pour le 1^{er} semestre 2022, aux comptes consolidés IFRS audités de Fnac Darty de l'exercice clos le 30 juin 2022.

Définition du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires (ou produit des activités ordinaires) « réel » du Groupe correspond à son chiffre d'affaires publié.

Le Groupe utilise les notions de variation du chiffre d'affaires suivantes :

1- Variation du chiffre d'affaires à taux de change constant :

La variation du chiffre d'affaires à taux de change constant signifie que l'impact des variations de taux de change a été exclu. L'impact des taux de change est éliminé en recalculant les ventes de l'exercice N-1, sur la base des taux de change utilisés pour l'exercice N.

2- Variation du chiffre d'affaires à périmètre constant :

La variation du chiffre d'affaires à périmètre constant signifie que l'effet des changements de périmètre est corrigé afin de ne pas tenir compte des modifications (acquisition, cession de filiale). Le chiffre d'affaires des filiales acquises ou cédées depuis le 1^{er} janvier de l'exercice N-1 est ainsi exclu du calcul de la variation.

3- Variation du chiffre d'affaires à magasins constants :

La variation du chiffre d'affaires à magasins constants signifie que l'effet des ouvertures et des fermetures de magasins en propre a été exclu. Le chiffre d'affaires des magasins ouverts ou fermés depuis le 1^{er} janvier de l'exercice N-1 est ainsi exclu du calcul de la variation.

Définition du résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel total de Fnac Darty inclut l'ensemble des produits et des coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

Les « Autres produits et charges opérationnels non courants » regroupent les éléments inhabituels et significatifs à l'échelle de l'ensemble consolidé, de nature à perturber le suivi de la performance économique du Groupe.

En conséquence, pour le suivi des performances opérationnelles du Groupe, Fnac Darty utilise comme solde de gestion majeur le résultat opérationnel courant, défini comme la différence entre le résultat opérationnel total et les « Autres produits et charges opérationnels non courants ».

Le résultat opérationnel courant est un agrégat intermédiaire qui permet de faciliter la compréhension de la performance opérationnelle de l'entreprise et qui peut servir à une approche prévisionnelle de la performance récurrente. Cet indicateur est présenté de façon constante et stable dans le temps et selon le principe de continuité et de pertinence de l'information financière.

Définition de l'EBITDA courant

En complément des résultats publiés, le Groupe présente l'indicateur de performance EBITDA courant qui exclut du résultat opérationnel courant, l'impact des dotations nettes aux amortissements et provisions sur actifs opérationnels immobilisés. Le Groupe considère que cette information aide les investisseurs dans leur analyse de la performance du Groupe. L'EBITDA courant n'est pas un indicateur prévu par les normes IFRS et ne figure pas dans les comptes consolidés du Groupe. L'EBITDA courant n'a pas de définition standard et par conséquent, la définition utilisée par le Groupe pourrait ne pas correspondre aux définitions données à ces mêmes termes par d'autres sociétés. L'application de la norme IFRS 16 a modifié de façon significative l'EBITDA courant du Groupe. L'EBITDA courant hors IFRS 16 est utilisé dans le cadre des covenants financiers applicables au titre du Contrat de Crédit.

EBITDA courant = Résultat opérationnel courant avant dotations nettes aux amortissements et provisions sur actifs opérationnels immobilisés comptabilisés en résultat opérationnel courant.

Définition du cash-flow libre opérationnel

Le Groupe utilise également un agrégat intermédiaire pour le suivi de sa performance financière dénommé le cash-flow libre opérationnel. Cet indicateur financier correspond aux flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles et aux flux des investissements opérationnels bruts (définis comme les acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles et la variation des dettes des fournisseurs d'immobilisations). L'application de la norme IFRS 16 a modifié de façon significative le cash-flow libre opérationnel du Groupe.

Cash-flow libre opérationnel = flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles + les flux nets de trésorerie des investissements opérationnels nets.

Définition de l'endettement financier net

L'endettement financier net est constitué de l'endettement financier brut incluant les intérêts courus non échus tels que définis par la recommandation du Conseil national de la comptabilité n°2013-03 au 7 novembre 2013, diminué de la trésorerie brute et des équivalents trésorerie. Le Groupe applique la norme IFRS 16. L'application de cette norme modifie de façon significative l'endettement financier net du Groupe.

Application de la norme IFRS 16

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié la norme IFRS 16 – Contrats de location. La norme IFRS 16 remplace la norme IAS 17 et ses interprétations. Cette norme, entrée en vigueur pour les exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2019, impose la comptabilisation d'un actif (le droit d'utilisation) et d'un passif (dette de loyers) calculé sur la base des loyers inévitables actualisés.

Le Groupe applique la norme IFRS 16 depuis le 1^{er} janvier 2019. Afin d'assurer la transition entre la norme IAS 17 et la norme IFRS 16, l'ensemble des contrats de location et l'ensemble des contrats de prestation rentrant dans le champ d'application de la norme IFRS 16 ont été analysés.

Pour le suivi de sa performance financière, le Groupe publie des indicateurs qui excluent l'application de la norme IFRS 16. Ces indicateurs sont l'EBITDA courant hors IFRS 16, le cash-flow libre opérationnel hors IFRS 16, ainsi que l'endettement financier net hors IFRS 16.

EBITDA courant		EBITDA courant hors IFRS 16
Résultat opérationnel courant avant dotations nettes aux amortissements et provisions sur actifs opérationnels immobilisés comptabilisées en résultat opérationnel courant	<i>Loyers entrant dans le champ d'IFRS 16</i>	EBITDA courant incluant les charges de loyers entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 16

Cash-Flow Libre opérationnel		Cash-Flow Libre opérationnel hors IFRS 16
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles moins les investissements opérationnels nets	<i>Décaissement des loyers entrant dans le champ d'IFRS 16</i>	Cash-flow libre opérationnel incluant les impacts relatifs aux loyers entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 16

Endettement financier net		Endettement financier net hors IFRS 16
Dette financière brute moins la trésorerie brute et équivalents de trésorerie	<i>Dette locative</i>	Endettement financier net minoré de la dette locative

Résultat financier		Résultat financier hors intérêts financiers sur la dette locative
	<i>Intérêts financiers des dettes locatives</i>	

Arrondis

Les tableaux suivants comportent des données arrondies individuellement. Les calculs arithmétiques effectués sur la base des éléments arrondis peuvent présenter des divergences avec les agrégats ou sous totaux affichés.

2.2 FAITS MARQUANTS ET INFORMATIONS DU SEMESTRE

RECU LIMITÉ DU CHIFFRE D'AFFAIRES AU S1 2023 DANS UN ENVIRONNEMENT DE CONSOMMATION DIFFICILE

Au deuxième trimestre 2023, le chiffre d'affaires du Groupe s'établit à 1 563 millions d'euros, en repli de -5,1% en données publiées et de -4,7% à données comparables¹ par rapport à l'année précédente. Le trimestre a été marqué par une situation macro-économique pesant sur le pouvoir d'achat des ménages. Les volumes ont ainsi été impactés, mais le Groupe n'a pas constaté de descente en gamme des clients, confortant le positionnement du Groupe sur les produits premium. Des effets calendaires non favorables sont intervenus au cours de la période avec les nombreux ponts du mois de mai et le décalage des soldes par rapport à l'an dernier. Retraité de cet effet, le chiffre d'affaires au deuxième trimestre est en repli de -3,2% en données publiées.

Par ailleurs, 22 magasins du Groupe ont été touchés par les émeutes en France au commencement des soldes d'été. Ils ont rapidement rouvert début juillet. Seuls 2 magasins, entièrement dévastés, restent fermés à ce jour.

Le chiffre d'affaires au 1er semestre 2023 s'établit à 3 344 millions d'euros, en baisse de -2,5% à données publiées et de -2,3% en données comparables¹ par rapport au 1er semestre 2022.

Evolution par canal de distribution

Au cours du 1er semestre, les ventes en magasins restent à un bon niveau traduisant l'attractivité des points de vente et leur fréquentation soutenue post pandémie. L'activité digitale représente 21% du total des ventes du Groupe, en léger recul par rapport à 2022 mais toujours en progression par rapport à 2019 (+3 points et +24% en valeur). Enfin, l'omnicanalité reste un des points forts du Groupe, le Click&Collect représente ainsi plus de 49% du total des ventes en ligne, en hausse de plus de 2 points par rapport au premier semestre 2022.

Evolution par catégorie de produits

Au cours du 1er semestre, les produits éditoriaux continuent d'afficher une croissance significative de leurs ventes, portée principalement par le livre grâce au « Pass Culture » en France, l'audio et une activité record du gaming, cette catégorie ayant bénéficié d'un approvisionnement normalisé de la dernière génération de console et du lancement du jeu Zelda au mois de mai. Les activités de services poursuivent leur croissance sur la plupart des zones, et ont bénéficié de la poursuite du développement des souscriptions à l'offre Darty Max/Vanden Borre Life, ainsi que de la reprise de la billetterie. Les catégories de diversification ont été portées par un segment du jeux-jouet très dynamique, tandis que la mobilité urbaine est en retrait. Les tendances sont aussi contrastées sur la catégorie des produits techniques, avec une bonne performance sur les activités photo et son (principalement les casques), alors que les ordinateurs et les télévisions affichent un fort recul dû à un équipement accru des ménages sur ces catégories pendant la crise sanitaire. Enfin, le Groupe affiche un retrait de ses ventes d'électroménager lié principalement à un repli des volumes sur le marché alors que le prix de vente moyen du gros électroménager continue de progresser.

Evolution par région

L'activité de la zone France et Suisse est en recul, à données comparables¹ de -4,9% sur le 2ème trimestre et de -2,5% sur le 1er semestre. Malgré ce recul des ventes, la zone continue d'afficher une solide performance dans un marché marqué par une consommation des ménages dégradée, particulièrement visible au second trimestre. L'effet périmètre correspond principalement à l'impact de la fermeture en 2022 du magasin d'Italie 2 et des 10 shop-in-shop Manor en Suisse alémanique au 1er semestre 2023.

En Péninsule Ibérique, le chiffre d'affaires est en baisse, à données comparables¹, de -7,2% sur le 2ème trimestre et de -4,3% sur le 1er semestre. Le Portugal est en légère progression, tandis que l'Espagne souffre de conditions macro-économiques difficiles couplées à un environnement concurrentiel toujours soutenu.

Pour rappel, Fnac Darty a annoncé en avril dernier la signature d'un accord avec MediaMarktSaturn, filiale de Ceconomy, en vue de l'acquisition de 100% de leurs opérations au Portugal. L'opération est soumise aux conditions usuelles, notamment des autorités portugaises de la concurrence, avec pour objectif d'être finalisée fin septembre 2023.

La zone Belgique et Luxembourg affiche des ventes, à données comparables¹, stables sur le 2ème trimestre et en croissance de +1,7% sur le 1er semestre. L'évolution des ventes est expliquée en partie par l'amélioration du pouvoir d'achat des ménages, conséquence directe de l'augmentation à deux chiffres des salaires observées en 2022 et de la normalisation des dépenses énergétiques.

¹ Données comparables : excluent les effets de change, les variations de périmètre, les ouvertures et fermetures de magasins

TAUX DE MARGE BRUTE SOLIDE, EN CROISSANCE PAR RAPPORT AU 1ER SEMESTRE 2022

Le taux de marge brute s'élève à 31,1%. Hors impact dilutif de la franchise (-15 pdb), il est en progression de +35 points de base par rapport au 1er semestre 2022, poussé par les services et un effet mix canal/produit favorable (+25 pdb). La billetterie a aussi contribué à la hausse (+10 pdb), ayant bénéficié d'un effet de base au premier trimestre, alors que le second trimestre s'est normalisé. La marge brute, sur le semestre, atteint 1 039 millions d'euros, en recul de 19 millions d'euros par rapport au 1er semestre 2022.

AUTRES ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RESULTAT

Les coûts opérationnels atteignent 1 075 millions d'euros, en hausse de 35 millions d'euros sur le 1er semestre, dont 18 millions d'euros liés aux coûts de l'énergie. Les plans de performance déclinés dans l'ensemble des directions du Groupe ont démontré leur efficacité, limitant fortement l'impact de l'inflation hors énergie. Par ailleurs, l'accélération de la mise en œuvre du plan de réduction de la consommation énergétique du Groupe a partiellement compensé le renchérissement des coûts de marché de l'électricité.

Pour rappel, le Groupe a pour objectif une réduction d'au moins 15% de la consommation électrique en France d'ici 2024 par rapport à 2022¹, un objectif réalisable grâce à des investissements de près de 20 millions d'euros, dont près de 8 millions d'euros déjà investis au cours du 1er semestre 2023. À la fin juin 2023, plus de 31% du parc de magasins a été converti en éclairage full LED. D'ici la fin de l'année 2023 environ 60% du parc devrait être converti et l'ensemble sera achevé à la fin du premier semestre 2024. En parallèle, le plan d'investissement soutiendra aussi un équipement de gestion centralisé du chauffage et de la climatisation, tandis que certaines amplitudes d'horaires d'ouverture ont été réduites pour s'adapter à la fréquentation.

Les coûts opérationnels exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires durant le 1er semestre – hors impact de l'énergie – ne sont en hausse que de +1,4 point par rapport à l'année dernière, bien en deçà des niveaux d'inflation réels observés sur les différentes catégories de coûts.

L'EBITDA Courant s'établit à 143 millions d'euros, dont 128 millions d'euros liés à l'application de la norme IFRS 16, en retrait de -50 millions d'euros par rapport au 1er semestre 2022.

Le résultat opérationnel courant s'élève à -35 millions d'euros au 1er semestre 2023 contre +19 millions d'euros au 1er semestre 2022, conséquence de la baisse de l'activité et de l'accroissement des coûts opérationnels sur la période.

Les éléments non courants s'établissent à -100 millions d'euros sur le semestre, constitués principalement de -85 millions d'euros de charges exceptionnelles non cash liée à la provision ADLC². Le résultat opérationnel s'établit ainsi à -136 millions d'euros sur le semestre.

Les frais financiers sont en hausse de 26 millions d'euros par rapport au 1er semestre 2022, à -44 millions d'euros. Cette hausse s'explique par des éléments non-récurrents en hausse de 19 millions d'euros, principalement liés à la dépréciation et la cession de la participation dans le fonds Daphni Purple (pour rappel, depuis son origine en 2016, l'investissement du Groupe dans le fonds Daphni Purple a dégagé une plus-value de cession cumulée de 10,4 millions d'euros). À ceux-ci s'ajoutent des charges IFRS 16 en augmentation de 5 millions d'euros à la suite de la hausse des taux d'intérêt. Le coût de l'endettement financier net reste quasiment stable.

Après prise en compte d'un produit d'impôt de 19 millions d'euros, le résultat net part du Groupe des activités poursuivies du 1er semestre 2023 s'affiche en retrait à -163 millions d'euros. Retraité de l'impact négatif des 85 millions d'euros provisionnés au regard de la future décision de l'ADLC, le résultat net part du Groupe des activités poursuivies s'établit à -78 millions d'euros par rapport à -17 millions d'euros au 1er semestre 2022.

UNE STRUCTURE FINANCIÈRE Saine AU 30 JUIN 2023

L'endettement financier net hors IFRS 16 du Groupe s'élève à 674 millions d'euros au 30 juin 2023. La variation de l'endettement financier net entre le 31 décembre et le 30 juin s'explique par la saisonnalité de l'activité, l'endettement net au 31 décembre étant structurellement plus faible compte tenu du volume d'affaires important enregistré en fin d'année.

Au 1er semestre 2023, le cash-flow libre opérationnel hors IFRS 16 s'élève à -660 millions d'euros à comparer à -764 millions d'euros au 1er semestre 2022, et provient principalement des éléments suivants :

- Une capacité d'autofinancement hors IFRS 16 qui s'établit à 2 millions d'euros (contre 68 millions d'euros au 1er semestre 2022) reflétant la baisse du résultat opérationnel ;
- Une variation du besoin en fonds de roulement qui s'élève à -635 millions d'euros contre -735 millions d'euros au 1er semestre 2022 témoignant de la normalisation du BFR du Groupe et ce, malgré des ventes en baisse sur le mois de juin 2023 ;
- Des investissements opérationnels nets pour -63 millions d'euros, incluant près de 8 millions d'euros d'investissements liés à la réduction des consommations d'énergie du Groupe.

¹ Consommations ajustées en degrés jours unifiés ; c'est-à-dire ramenées à une météo standard (sur la base d'un climat de référence calculé sur la moyenne des 20 dernières années).

² Fnac Darty a renoncé à contester un grief qui lui a été notifié par les services d'instruction de l'Autorité de la concurrence concernant, notamment, une entente verticale de Darty avec certains distributeurs sur une période limitée ayant pris fin en décembre 2014 – soit antérieurement à l'acquisition de Darty par Fnac. Ce choix ne constitue ni un aveu ni une reconnaissance de la part du Groupe, mais s'inscrit dans une volonté de mettre fin à une procédure complexe et de pouvoir se consacrer à la réalisation du plan stratégique « Everyday ». Cf. communiqué publié le 29 juin 2023.

Au 30 juin 2023, la position de liquidité s'élève à 427 millions d'euros, à laquelle s'ajoute une ligne de crédit RCF de 500 millions d'euros, confirmée et non tirée à date. Au mois de mars 2023, Fnac Darty a exercé la dernière option d'extension de mars 2027 à mars 2028. Cette option ayant été souscrite à 98,5% des engagements bancaires, le Groupe dispose ainsi d'une ligne de 500 millions d'euros jusqu'à mars 2027 puis de 492,5 millions d'euros jusqu'à mars 2028.

Par ailleurs, les notations du Groupe par les principales agences Standard & Poor's (BB+ perspectives négatives), Scope Ratings et Moody's (respectivement BBB et Ba2, perspectives stables) traduisent leur confiance dans la pertinence du modèle omnicanal du Groupe, ses performances opérationnelles, et sa discipline financière.

Enfin, Fnac Darty a versé, pour la troisième année consécutive un dividende. Il s'élève à 1,40 euro par action et a été payé le 6 juillet dernier, représentant un taux de distribution de près de 38%¹, en ligne avec son objectif d'un taux de distribution d'au moins 30% annoncé lors de son plan stratégique Everyday. Mis en place pour la première année, le paiement du dividende en actions nouvelles a été choisi à hauteur de 44%, traduisant la confiance des actionnaires dans la pertinence du modèle et de la stratégie du Groupe. 535 616 actions ont été consécutivement créées.

¹ Calculé sur le résultat net part du Groupe des activités poursuivies 2022.

2.3 COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITE DU 1^{ER} SEMESTRE 2023

2.3.1 Analyse des performances opérationnelles du Groupe

Les principaux indicateurs financiers de Fnac Darty pour le 1^{er} semestre 2023 sont présentés ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 30 juin		
	2023	2022	Variation
Chiffre d'affaires	3 344,1	3 428,3	(2,5%)
Marge brute	1 039,3	1 058,0	(1,8%)
En % du chiffre d'affaires	31,1%	30,9%	0,2pt
EBITDA courant ⁽¹⁾	142,5	192,4	(25,9%)
En % du chiffre d'affaires	4,3%	5,6%	(1,3)pt
EBITDA courant ⁽¹⁾ hors IFRS 16	14,2	66,1	(78,5%)
En % du chiffre d'affaires	0,4%	1,9%	(1,5)pt
Résultat opérationnel courant	(35,5)	18,6	(290,9%)
En % du chiffre d'affaires	(1,1%)	0,5%	(1,6)pt
Résultat opérationnel	(135,9)	4,7	(2 991,5%)
En % du chiffre d'affaires	(4,1%)	0,1%	(4,2)pt
Résultat net des activités poursuivies	(161,5)	(16,6)	(872,9%)
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies	(163,3)	(17,4)	(838,5%)
Résultat net part du Groupe des activités non poursuivies	29,4	(0,2)	14 800,0%
Résultat net part du Groupe de l'ensemble consolidé	(133,9)	(17,6)	(660,8%)
Investissements opérationnels nets	63,1	56,4	11,9%
Cash flow libre opérationnel	(526,3)	(637,9)	17,5%
Cash flow libre opérationnel hors IFRS 16	(659,8)	(763,6)	13,6%
Capitaux propres	1 354,9	1 523,9	(11,1%)
dont part du Groupe	1 342,2	1 516,1	(11,5%)
Endettement financier net hors IFRS 16	674,3	585,7	15,1%
Endettement financier net lié à IFRS 16	1 064,8	1 067,2	(0,2%)
Endettement financier net	1 739,1	1 652,9	5,2%
Effectif moyen	21 223	21 648	(2,0%)

⁽¹⁾ L'EBITDA courant correspond au résultat opérationnel courant avant dotations nettes aux amortissements et provisions sur actifs opérationnels immobilisés comptabilisés en résultat opérationnel courant.

Au 1^{er} semestre, la performance du Groupe est traditionnellement affectée par le caractère saisonnier de l'activité, dont la majeure partie du résultat et du cash-flow libre opérationnel est enregistrée au cours du second semestre.

2.3.1.1 Chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires par zone géographique

Exercice clos le 30 juin								
	2023		2022					
Segment	(en millions d'euros)	(en % du total)	(en millions d'euros)	(en % du total)	Variation à taux courant	Variation à périmètre comparable	Variation à taux de change et périmètre constants	Variation à taux de change, à taux de périmètre et magasins constants
France et Suisse	2 766,2	82,7%	2 843,7	83,0%	(2,7%)	(2,7%)	(2,9%)	(2,5%)
Péninsule Ibérique	292,3	8,8%	305,5	8,9%	(4,3%)	(4,3%)	(4,3%)	(4,3%)
Belgique et Luxembourg	285,6	8,5%	279,1	8,1%	2,3%	2,3%	2,3%	1,7%
Total	3 344,1	100,0%	3 428,3	100,0%	(2,5%)	(2,5%)	(2,6%)	(2,3%)

Chiffre d'affaires par catégorie de produits et services

Exercice clos le 30 juin								
	2023		2022					
Catégorie	(en millions d'euros)	(en % du total)	(en millions d'euros)	(en % du total)	Variation à taux courant	Variation à périmètre comparable	Variation à taux de change et périmètre constants	Variation à taux de change, à taux de périmètre et magasins constants
Produits techniques	1544,2	46,2%	1648,4	48,1%	(6,3%)	(6,3%)	(6,4%)	(6,2%)
Electroménager	717,6	21,5%	754,5	22,0%	(4,9%)	(4,9%)	(4,9%)	(4,8%)
Produits éditoriaux	596,0	17,8%	542,2	15,8%	9,9%	9,9%	9,6%	10,3%
Autres Produits et Services	486,3	14,5%	483,2	14,1%	0,6%	0,6%	0,5%	0,4%
Total	3 344,1	100,0%	3 428,3	100,0%	(2,5%)	(2,5%)	(2,6%)	(2,3%)

Le chiffre d'affaires consolidé des activités poursuivies du 1^{er} semestre 2023 s'élève à 3 344,1 millions d'euros, en baisse de 2,5% en données publiées par rapport au 1^{er} semestre 2022. À taux de change et nombre de magasins constants, le chiffre d'affaires est quant à lui en baisse de 2,3%.

Les produits techniques s'affichent en nette baisse, avec des tendances contrastées entre la bonne dynamique du son et de la photo compensée par le fort recul des ordinateurs, qui avaient bénéficié du fort besoin d'équipement en lien avec la crise sanitaire, et dans une moindre mesure celui des téléviseurs, en l'absence d'innovations technologiques majeures, et de la Téléphonie.

Les ventes d'électroménager sont aussi en recul sur le semestre, lié à un repli des volumes, notamment dans le gros électroménager, en partie compensé par l'augmentation des prix. Les ventes des départements aspirateurs, petits équipements de cuisine, petit déjeuner, lave-vaisselles, appareils de cuisson traditionnel et réfrigérateurs sont particulièrement impactées par cette baisse d'activité.

Les produits éditoriaux continuent d'afficher de fortes croissances de leurs ventes, portées par un trafic soutenu en magasins, en particulier dans le livre toujours porté par le « Pass Culture » en France, l'audio et le gaming, avec notamment la très forte hausse des ventes de la dernière génération de console de jeu sur le semestre et la sortie du dernier Zelda au mois de mai.

Les autres produits et services progressent grâce à la hausse des services qui poursuivent leur croissance dans la plupart des zones, et ont bénéficié de la poursuite du développement des souscriptions à l'offre Darty Max et de la reprise de la billetterie.

Par ailleurs, la dynamique de Click&Collect est restée soutenue et représente 49% des ventes en ligne du Groupe sur le semestre.

Les activités internet se normalisent, s'élevant à 701,2 millions d'euros et représentant ainsi 21% des ventes du Groupe au premier semestre 2023, en baisse de -1,0 points par rapport au premier semestre précédent. Toutefois, ce niveau reste supérieur de 3 points à celui du niveau pré-crise sanitaire au 1^{er} semestre 2019.

La densification du réseau magasins se poursuit avec l'ouverture de 9 nouveaux magasins (2 Fnac, 6 Darty, 1 Vanden Borre) : 1 intégré (en Belgique) et 8 en franchise (4 Traditionnel, 2 Travel et 2 Proximité en France Métropolitaine). A fin juin 2023, le Groupe compte 988 magasins, dont 426 magasins franchisés.

2.3.1.2 Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant de Fnac Darty au 1^{er} semestre 2023 s'élève à -35,5 millions d'euros, en comparaison à 18,6 millions d'euros pour le 1^{er} semestre 2022, soit une baisse de 54,1 millions d'euros. La marge brute est en baisse en valeur absolue par rapport au 1^{er} semestre 2022 malgré un taux de marge qui s'apprécie, grâce à l'impact positif des services (lié à la poursuite du déploiement de Darty Max et la reprise de l'activité sur la billetterie) et à l'amélioration du mix canal/produit, partiellement compensé par l'impact dilutif technique de la croissance de la franchise. L'augmentation des coûts opérationnels est principalement liée à la hausse des charges de personnel (impacts des Négociations Annuelles Obligatoires « NAO »), ainsi qu'à la hausse des autres frais d'exploitation, en raison notamment de la hausse des coûts d'énergie partiellement compensés par les plans d'économies de coûts.

Segment	Exercice clos le 30 juin		Variation
	2023	2022	
	(en millions d'euros)	(en millions d'euros)	
France et Suisse	(27,7)	16,7	(265,9%)
Péninsule Ibérique	(6,8)	(1,9)	(257,9%)
Belgique et Luxembourg	(1,0)	3,8	(126,3%)
Résultat opérationnel courant	(35,5)	18,6	(290,9%)

2.3.1.3 EBITDA courant

	Exercice clos le 30 juin				Variation
	2023		2022		
	(en millions d'euros)	(en % du chiffre d'affaires)	(en millions d'euros)	(en % du chiffre d'affaires)	
Résultat opérationnel courant	(35,5)	(1,1%)	18,6	0,5%	(290,9%)
Dotations nettes aux amortissements ⁽¹⁾	178,0	5,3%	173,8	5,1%	2,4%
EBITDA courant	142,5	4,3%	192,4	5,6%	(25,9%)
Impact IFRS 16 sur l'EBITDA courant	128,3	3,8%	126,4	3,7%	1,5%
EBITDA courant hors IFRS 16	14,2	0,4%	66,0	1,9%	(78,5%)

⁽¹⁾ Les dotations nettes aux amortissements correspondent aux dotations nettes aux amortissements et aux provisions sur actifs opérationnels immobilisés comptabilisés en résultat opérationnel courant.

L'EBITDA courant du 1^{er} semestre 2023 s'établit à 142,5 millions d'euros, soit une baisse de 49,9 millions d'euros par rapport au 1^{er} semestre 2022.

Se référer à la note 2.1 pour la définition de l'EBITDA courant.

L'impact de l'application de la norme IFRS 16 sur l'EBITDA courant est de 128,3 millions d'euros au 1^{er} semestre 2023, contre 126,4 millions d'euros au 1^{er} semestre 2022.

Sans l'impact de l'application de la norme IFRS 16, l'EBITDA courant du 1^{er} semestre 2023 est de 14,2 millions d'euros, soit une baisse de 51,8 millions d'euros par rapport au 1^{er} semestre 2022.

2.3.1.4 Autres produits et charges opérationnels non courants

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 30 juin	
	2023	2022
Provision pour amende de l'Autorité de la concurrence	(85,0)	0,0
Coûts de fermeture de Manor en Suisse alémanique	(6,1)	0,0
Restructuration du parc immobilier	(2,0)	(7,6)
Autres charges de restructuration	(3,9)	(3,0)
Autres produits et charges non courants nets	(3,4)	(3,3)
Autres produits et charges opérationnels non courants	(100,4)	(13,9)

Les autres produits et charges opérationnels non courants du Groupe regroupent les éléments inhabituels et significatifs de nature à affecter la pertinence du suivi de la performance économique du Groupe.

Au 1^{er} semestre 2023, ils constituent une charge nette de 100,4 millions d'euros et incluent :

- 85,0 millions d'euros de charges non courantes liées à la constitution d'une provision pour amende de l'Autorité de la concurrence. Plusieurs acteurs du secteur de la fabrication et de la distribution de produits électroménagers ont reçu une notification de griefs de la part des services d'instruction de l'Autorité de la concurrence dans laquelle il est reproché, notamment, à un certain nombre de fournisseurs d'avoir pris part à une entente verticale avec certains de leurs distributeurs. Sur l'ensemble des griefs formulés par les services de l'ADLC, un seul vise Darty et s'étend sur une période limitée ayant pris fin en décembre 2014, soit il y a près de 10 ans, et donc antérieurement à l'acquisition de Darty par Fnac réalisée en 2016. De plus, ce grief ne concerne qu'un nombre limité de catégories de produits bien identifiés. Afin de mettre rapidement un terme à une procédure complexe et pouvoir consacrer l'ensemble de ses ressources à la réalisation opérationnelle de son plan stratégique « Everyday », Fnac Darty a décidé de ne pas contester le seul grief qui lui était notifié et de solliciter le bénéfice de la procédure dite de transaction, prévue à l'article L. 464-2 du code de commerce. Ce choix ne constitue ni un aveu ni une reconnaissance de responsabilité de la part de Darty. Le montant exact de la sanction susceptible d'être infligée à Darty ne sera connu qu'à l'issue de la procédure, qui devrait en principe intervenir au début de l'année 2024. En prévision de la décision de l'Autorité qui sera rendue à cette date, le Groupe a provisionné la somme de 85,0 millions d'euros ;
- 6,1 millions d'euros de charges non courantes liées aux coûts de fermeture des shop-in-shops de Manor en Suisse alémanique.
L'enseigne avait conclu un partenariat pour le déploiement de 27 shop-in-shop au sein des magasins Manor, dont les derniers ont été ouverts au cours du premier semestre 2022. Cependant, le contexte économique difficile rencontré en Suisse et notamment sur le périmètre Manor a amené le Groupe à annoncer, fin janvier 2023, un recentrage de son partenariat sur 17 points de vente prioritaires pour les deux enseignes situés principalement en Suisse romande. Fnac Suisse et Manor poursuivent ainsi leur engagement commercial pour l'animation de shop-in-shops de produits culturels, électroménagers et technologiques Fnac chez Manor. Le marché suisse, où la présence de la Fnac aura triplé en moins de trois ans avec, à l'issue du 1^{er} semestre 2023, 26 enseignes (9 magasins intégrés et 17 shop-in-shops au sein de Manor), reste une zone importante pour le Groupe qui va continuer d'y investir ;
- 2,0 millions d'euros de charges non courantes liées à la restructuration du parc immobilier ;
- 3,9 millions d'euros de charges non courantes nettes de restructuration liées à des plans d'adaptation d'effectifs et de structure en France et à l'international ;
- Une charge nette de 3,4 millions d'euros liée à divers litiges non courants.

Au 1^{er} semestre 2022, ils constituaient une charge nette de 13,9 millions d'euros et incluaient :

- 7,6 millions d'euros de charges non courantes liées à la restructuration du parc immobilier ;
- 3,0 millions d'euros de charges non courantes de restructuration liées à des plans d'adaptation d'effectifs et de structure en France et à l'international ;
- Une charge non courante nette de 3,3 millions d'euros liée à divers litiges non courants.

2.3.1.5 Charges financières nettes

Au 1^{er} semestre 2023, la charge financière nette du Groupe s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 30 juin	
	2023	2022
Coûts liés à l'endettement financier net du Groupe	(13,1)	(11,9)
Intérêts sur dettes de loyers	(16,6)	(11,3)
Autres produits et charges financiers	(14,4)	5,3
Charges financières nettes	(44,1)	(17,9)

Au 1^{er} semestre 2023, le résultat financier constitue une charge nette de 44,1 millions d'euros contre une charge nette de 17,9 millions d'euros au 1^{er} semestre 2022.

Aux 1^{ers} semestres 2023 et 2022, les coûts liés à l'endettement financier net du Groupe sont principalement composés des intérêts financiers de l'emprunt obligataire de 650 millions d'euros et de l'emprunt souscrit auprès de la Banque Européenne d'Investissement pour 100 millions d'euros, ainsi que des intérêts financiers et de la charge actuarielle de l'OCEANE émise par le Groupe en mars 2021 pour un montant de 200 millions d'euros. Ces coûts incluent également l'étalement des coûts de mise en place de l'endettement financier du Groupe.

A la suite de la mise en place, au mois de décembre 2022, de la ligne de crédit additionnelle bancaire non tirée sous la forme d'un *Delayed Drawn Term Loan* (DDTL) de 300 millions d'euros, les coûts liés à l'endettement financier du Groupe du 1^{er} semestre 2023, incluent les intérêts financiers afférents.

Au 1^{er} semestre 2023, les intérêts sur dettes de loyers liés à l'application d'IFRS 16 représentent un montant de 16,6 millions d'euros. Cette charge est en augmentation de 5,3 millions d'euros par rapport au 1^{er} semestre 2022, consécutivement à la hausse des taux d'actualisation entre les deux périodes.

Les autres produits et charges financiers incluent principalement le coût du crédit à la consommation, les impacts financiers liés aux avantages post-emploi du personnel et la mise à la juste valeur par le résultat des actifs financiers du Groupe. Au premier semestre 2022, le Groupe avait enregistré un produit de 6,6 millions d'euros lié à la mise à la juste valeur des parts dans le fonds Daphni Purple. Ces parts ont été cédées en juin 2023 dégageant sur le premier semestre 2023 une moins-value de 10,6 millions d'euros par rapport à cette juste valeur, dans un contexte de normalisation des valorisations de marché. Depuis son origine en 2016, l'investissement du Groupe dans le fonds Daphni Purple a dégagé une plus-value de cession cumulée de 10,4 millions d'euros.

2.3.1.6 Impôt sur le résultat

Pour les premiers semestres 2023 et 2022, la charge d'impôt du Groupe s'articule comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 30 juin	
	2023	2022
Résultat avant impôt	(180,0)	(13,2)
Charge d'impôt exigible	33,7	0,3
Charge d'impôt exigible liée à la CVAE	(3,1)	(5,6)
Produit / (Charge) d'impôt différé	(12,1)	1,9
Charge totale d'impôt	18,5	(3,4)
Taux d'impôt total semestriel	10%	(26%)

Sur la clôture des périodes intermédiaires, les charges d'impôt exigible et différé sont calculées à partir du taux effectif d'impôt estimé pour l'ensemble de l'exercice pour chaque entité ou sous-ensemble fiscal.

L'impôt exigible et différé sur le résultat a été évalué sur une base annuelle. L'utilisation d'un taux moyen effectif attendu permet notamment de refléter la combinaison des structures de taux d'impôt progressifs qui seraient applicables au résultat de l'exercice, y compris les modifications des taux d'impôt votées ou quasi votées devant prendre effet un peu plus tard dans l'exercice, pour chaque sous-ensemble fiscal.

En 2023, le taux d'impôt semestriel est fortement affecté par la provision pour amende de l'Autorité de la concurrence d'un montant de 85,0 millions d'euros, non déductible fiscalement.

Le taux effectif d'impôt total semestriel du Groupe résulte de l'application du taux effectif d'impôt attendu pour 2023 de chaque sous-ensemble fiscal. Son niveau semestriel est dépendant du poids du résultat de chaque sous-ensemble fiscal dans le résultat avant impôt semestriel du Groupe et n'est pas représentatif du taux d'impôt total annuel attendu. La lecture du taux semestriel d'impôt par sous-ensemble fiscal est plus représentative du taux d'impôt annuel 2023 attendu :

	<i>dont</i>			
	Groupe	France	Filiales internationales imposables sur l'année 2023	Filiales internationales non imposables sur l'année 2023
Taux d'impôt total semestriel 2023	10%	12%	34%	1%
<i>Dont impact taux lié à l'amende ADLC</i>		(16%)	n/a	0%
<i>Dont taux CVAE</i>		(2%)	n/a	0%
Taux effectif d'impôt récurrent hors éléments exceptionnels et hors CVAE		32%	34%	1%

	Groupe	France	<i>dont</i>	
			Filiales internationales imposables sur l'année 2022	Filiales internationales non imposables sur l'année 2022
Taux d'impôt total semestriel 2022	(26%)	(177%)	28%	12%
<i>Dont taux CVAE</i>		<i>(297%)</i>	<i>n/a</i>	<i>0%</i>
Taux effectif d'impôt récurrent hors éléments exceptionnels et hors CVAE		30%	28%	12%

2.3.1.7 Résultat net part du Groupe

Pour le 1^{er} semestre 2023, le résultat net part du Groupe des activités poursuivies de Fnac Darty s'élève à -163,3 millions d'euros, en baisse par rapport à la même période de l'exercice précédent où il s'élevait à -17,4 million d'euros.

Le résultat net part du Groupe de l'ensemble consolidé de Fnac Darty s'élève à -133,9 millions d'euros, contre -17,6 millions d'euros pour la même période de l'exercice précédent.

2.3.1.8 Résultat des activités non poursuivies

Une activité non poursuivie, cédée ou en vue d'être cédée est définie comme une composante d'une entité ayant des flux de trésorerie identifiables du reste de l'entité et qui représente une ligne d'activité ou une région principale et distincte. Sur l'ensemble des périodes publiées, le résultat de ces activités est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat, « Activités non poursuivies », et fait l'objet d'un retraitement dans le tableau des flux de trésorerie.

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 30 juin	
	2023	2022
Produits des activités ordinaires	0,0	0,0
Coût des ventes	0,0	0,0
Marge brute	0,0	0,0
Charges de personnel	0,0	0,0
Autres produits et charges opérationnels courants	0,0	0,0
Résultat opérationnel courant	0,0	0,0
Autres produits et charges opérationnels non courants	(4,3)	(0,2)
Résultat opérationnel	(4,3)	(0,2)
Charges financières (nettes)	0,0	0,0
Résultat avant impôt	(4,3)	(0,2)
Impôt sur le résultat	33,7	0,0
Résultat net	29,4	(0,2)

Au 1^{er} semestre 2023, le résultat net des activités non poursuivies s'élève à 29,4 millions d'euros, contre -0,2 million d'euros au 1^{er} semestre 2022. Le résultat du 1^{er} semestre 2023 est principalement lié à l'enregistrement d'un produit d'impôt de 32,6 millions d'euros consécutive à l'obtention de la prise de position de l'administration fiscale française qui a accepté, le 27 avril 2023, la déduction fiscale de la condamnation ainsi que les intérêts et frais liés au procès Comet. Pour rappel, dans le cadre du jugement du litige Comet, le Groupe avait été condamné à verser au mois de décembre 2022 un montant total de 111,9 millions de livres sterling (dont 89,6 millions de livres sterling de condamnation et 22,3 millions de livres d'intérêts et frais de procédure judiciaire), soit 126,3 millions d'euros.

Par ailleurs au 1^{er} semestre 2023, les frais liés au litige Comet ont été comptabilisés en résultat net des activités non poursuivies pour -3,1 millions d'euros net d'impôts.

2.3.1.9 Résultat net par action

Au 1^{er} semestre 2023, le nombre moyen pondéré d'actions Fnac Darty s'élève à 26 943 614 actions. Le nombre moyen pondéré d'actions auto détenues au 1^{er} semestre 2023 s'élève à 153 867 actions, ainsi, le nombre moyen pondéré d'actions Fnac Darty utilisé pour le calcul du résultat net par action s'élève à 26 789 748 actions.

Au 1^{er} semestre 2023, le résultat net par action part du Groupe des activités poursuivies s'établit à -6,10 euro. Au 1^{er} semestre de l'exercice précédent il s'élevait à -0,65 euro.

2.3.2 Analyse des performances opérationnelles par secteur opérationnel

Segment France et Suisse

(en millions d'euros)	Exercice clos le 30 juin		
	2023	2022	Variation
Chiffre d'affaires	2 766,2	2 843,7	(2,7%)
Résultat opérationnel courant	(27,7)	16,7	(265,9%)
Taux de rentabilité opérationnelle	(1,0%)	0,6%	(1,6)pt

Chiffre d'affaires du segment France et Suisse

Le chiffre d'affaires réalisé dans le segment France et Suisse au 1^{er} semestre 2023 s'élève à 2 766,2 millions d'euros contre 2 843,7 millions d'euros pour le 1^{er} semestre 2022, soit une baisse de 2,7%. Le chiffre d'affaires à taux de change et nombre de magasins constants est également en baisse de 2,3%.

La répartition du chiffre d'affaires par catégorie de produits est détaillée dans la note 4 « secteurs opérationnels » des annexes aux comptes consolidés du présent rapport financier semestriel.

Les produits techniques s'affichent en nette baisse, avec des tendances contrastées entre la forte dynamique du son et de la photo compensée par le fort recul des ordinateurs, qui avaient bénéficié du fort besoin d'équipement en lien avec la crise sanitaire, et dans une moindre mesure celui des téléviseurs, en l'absence d'innovations technologiques majeures, et de la Téléphonie.

Les ventes d'électroménager sont aussi en recul sur le semestre, lié à un repli des volumes, notamment dans le gros électroménager, en partie compensé par l'augmentation des prix. Les ventes des départements aspirateurs, petits équipements de cuisine, petit déjeuner, lave-vaisselles, appareils de cuisson traditionnel et réfrigérateurs sont particulièrement impactées par cette baisse d'activité.

Les produits éditoriaux continuent d'afficher de fortes croissances de leurs ventes, portées par un trafic soutenu en magasins, en particulier dans le livre porté par le « Pass Culture » en France, l'audio et le gaming, avec notamment la très forte hausse des ventes de la dernière génération de console de jeu sur le semestre et la sortie du dernier Zelda au mois de mai.

Les autres produits et services sont en retrait pénalisé par la baisse des ventes du secteur Mobilité Urbaine, atténuée par la hausse des Services qui poursuivent leur croissance, et ont bénéficié de la poursuite du développement des souscriptions à l'offre Darty Max, de la reprise de l'activité sur la billetterie.

Les activités internet reviennent à un niveau plus normatif sur le semestre, s'élevant à 576,8 millions d'euros et représentent ainsi 20,9% des ventes du segment France et Suisse au premier semestre 2022, en baisse de 0,9 point par rapport au premier semestre précédent.

Résultat opérationnel courant du segment France et Suisse

Le résultat opérationnel courant du segment France et Suisse au 1^{er} semestre 2023 s'élève à -27,7 millions d'euros, en comparaison à 16,7 millions d'euros pour le 1^{er} semestre 2022, soit une baisse de 44 millions d'euros. La marge brute est en baisse par rapport au 1^{er} semestre 2022 pénalisée par la baisse d'activité malgré un taux de marge qui s'apprécie, grâce à l'impact positif des services (lié à la poursuite du déploiement de Darty Max et la reprise de l'activité sur la billetterie) et à l'amélioration du mix canal/produit, partiellement compensé par l'impact dilutif technique de la croissance de la franchise. L'augmentation des coûts opérationnels est principalement liée à la hausse des autres frais d'exploitation, en raison notamment de la hausse des coûts énergétiques.

Le taux de rentabilité opérationnel courant se dégrade, passant de 0,6% à -1,0%.

Péninsule Ibérique

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 30 juin		
	2023	2022	Variation
Chiffre d'affaires	292,3	305,5	(4,3%)
Résultat opérationnel courant	(6,8)	(1,9)	(257,9%)
Taux de rentabilité opérationnelle	(2,3%)	(0,6%)	(1,7)pt

Chiffre d'affaires de la Péninsule Ibérique

Le chiffre d'affaires réalisé dans la Péninsule Ibérique au 1^{er} semestre 2023 s'élève à 292,3 millions d'euros contre 305,5 millions d'euros pour le 1^{er} semestre 2022, soit une baisse de 4,3%. À nombre de magasins constants, le chiffre d'affaires est en baisse de 4,3%.

La répartition du chiffre d'affaires par catégorie de produits est détaillée dans la note 4 « secteurs opérationnels » des annexes aux comptes consolidés du présent rapport financier semestriel.

L'activité sur la péninsule ibérique est contrastée, avec un recul en Espagne et une légère progression au Portugal. En Espagne, l'inflation et la hausse des taux d'intérêts pèsent fortement sur le pouvoir d'achat des ménages et exacerbent la pression concurrentielle. Le Groupe réussit cependant à maintenir ses parts de marché grâce à l'attractivité de son offre et la qualité de sa clientèle. Au Portugal, la demande reste bien orientée compte tenu de la forte notoriété de l'enseigne, d'un marché de l'emploi dynamique et d'un taux de chômage qui reste bas. Le Groupe bénéficie d'une forte dynamique dans les produits éditoriaux et catégories de diversification.

Le chiffre d'affaires des produits techniques est en net recul, pénalisé la baisse des ventes d'ordinateurs, qui avaient bénéficié du fort besoin d'équipement en lien avec la crise sanitaire.

Résultat opérationnel courant de la Péninsule Ibérique

Le résultat opérationnel courant de la Péninsule Ibérique est de -6,8 millions d'euros au 1^{er} semestre 2023 contre -1,9 million d'euros pour le 1^{er} semestre 2022, soit une baisse de 4,9 millions d'euros par rapport à 2022. La marge brute diminue par rapport au 1^{er} semestre 2022 avec une baisse du chiffre d'affaires mais un taux de marge qui reste stable. L'augmentation des coûts opérationnels sur la période est essentiellement liée à la hausse des coûts énergétiques.

Le taux de rentabilité opérationnelle courante est en recul, passant de -0,6% à -2,3%.

Segment Belgique et Luxembourg

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 30 juin		
	2023	2022	Variation
Chiffre d'affaires	285,6	279,1	2,3%
Résultat opérationnel courant	(1,0)	3,8	(126,3%)
Taux de rentabilité opérationnelle	(0,4%)	1,4%	(1,7)pt

Chiffre d'affaires du segment Belgique et Luxembourg

Le chiffre d'affaires réalisé dans le segment Belgique et Luxembourg s'élève à 285,6 millions d'euros sur le 1^{er} semestre 2023 contre 279,1 millions d'euros au 1^{er} semestre 2022, soit une hausse de 2,3 %.

La répartition du chiffre d'affaires par catégorie de produits est détaillée dans la note 4 « secteurs opérationnels » des annexes aux comptes consolidés du présent rapport financier semestriel.

Sur le premier semestre, le chiffre d'affaires des produits techniques est stable grâce à la belle performance de la téléphonie et du son, et malgré la baisse des ventes d'ordinateurs et télévision.

Les ventes d'électroménager diminuent en lien avec une baisse des volumes. Les départements petits équipements de cuisine et sèche-linges ont été particulièrement impactés par cette baisse d'activité.

Le chiffre d'affaires des produits éditoriaux est en progression, porté par les performances du Livre et du Gaming.

Sur le 1^{er} semestre, le chiffre d'affaires des autres produits et services est en hausse, grâce à la performance des Services.

Résultat opérationnel courant du segment Belgique et Luxembourg

Le résultat opérationnel courant du segment Belgique et Luxembourg s'établit à -1,0 million d'euros pour le 1^{er} semestre 2023 contre 3,8 millions d'euros pour le 1^{er} semestre 2022. La marge brute s'améliore par rapport au 1^{er} semestre 2022 avec une hausse du chiffre d'affaires atténuée par un taux de marge en léger recul. L'augmentation des coûts opérationnels sur la période est principalement liée aux frais de personnel qui se dégradent fortement suite aux 5 indexations successives des salaires survenues sur l'année 2022, auxquelles s'ajoutent une indexation supplémentaire en janvier 2023, ainsi qu'à l'ouverture de Woluwe en mai 2022.

Le taux de rentabilité opérationnelle courante est en retrait, passant de 1,4% à -0,4%.

2.4 COMMENTAIRES SUR LA STRUCTURE FINANCIERE

A la fin du 1^{er} semestre, le bilan consolidé du Groupe est habituellement affecté par le caractère saisonnier des activités de Fnac Darty :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30 juin 2023	Au 31 décembre 2022
Goodwill	1 654,4	1 654,4
Autres actifs et passifs non courants	2 048,4	2 167,0
Actifs et passifs courants	(344,2)	(971,2)
Provisions	(264,6)	(182,0)
Capitaux engagés	3 094,0	2 668,2
Actifs nets destinés à la vente	0,0	0,0
Capitaux propres part du Groupe	1 342,2	1 511,7
Capitaux propres part des minoritaires	12,7	10,9
Endettement financier net en fin de période	674,3	5,1
Dettes locatives	1 064,8	1 140,5

2.4.1 Capitaux engagés

Au 30 juin 2023, les capitaux engagés ont augmenté de 425,8 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2022. Cette hausse est liée principalement à l'augmentation des actifs courants, conséquence du caractère saisonnier des activités du Groupe.

2.4.2 Goodwill

Au 30 juin 2023, le Goodwill s'élève à 1 654,3 millions d'euros et reste stable par rapport au 31 décembre 2022.

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30 juin 2023	Au 31 décembre 2022
Goodwill	1 654,4	1 654,4

2.4.3 Autres actifs non courants nets

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30 juin 2023	Au 31 décembre 2022
Immobilisations incorporelles nettes	574,8	561,7
Immobilisations corporelles nettes	543,1	570,3
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	1 035,0	1 115,2
Participations dans les sociétés mises en équivalence	1,1	2,1
Actifs financiers nets non courants	21,9	44,4
Impôts différés nets	(116,7)	(104,7)
Autres passifs non courants	(10,8)	(22,0)
Autres actifs non courants nets	2 048,4	2 167,0

Au 1^{er} semestre 2023, les autres actifs non courants nets des passifs ont diminué de 118,6 millions d'euros.

Les immobilisations incorporelles sont en augmentation de 13,1 millions d'euros, sous l'effet d'investissements d'immobilisations incorporelles du 1^{er} semestre 2023 supérieurs aux amortissements pratiqués au cours du 1^{er} semestre 2023.

Les immobilisations corporelles sont en diminution de 27,2 millions d'euros, sous l'effet d'amortissements d'immobilisations corporelles du 1^{er} semestre 2023 supérieurs aux investissements pratiqués au cours du 1^{er} semestre 2023.

Les droits d'utilisation relatifs aux contrats de location sont en diminution de 80,2 millions d'euros, consécutivement à leurs amortissements.

Les participations dans les sociétés mises en équivalence diminuent de 1,0 million d'euros par rapport au 31 décembre 2022, et reflètent les quotes-parts de résultat du 1^{er} semestre 2023.

Au 1^{er} semestre 2023, les actifs financiers nets non courants diminuent de 22,5 millions d'euros, à la suite de la cession de la participation dans le fonds Daphni Purple qui était valorisé à 21,1 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Les impôts différés représentent un passif net de 116,7 millions d'euros et correspondent pour l'essentiel à la réévaluation des actifs et passifs de Darty, et notamment à la valorisation des marques Darty et Vanden Borre dans le bilan du Groupe, ainsi qu'à la réévaluation immobilière de Darty. Leur variation est liée, à l'impact impôt de la réévaluation du passif au titre des régimes à prestation définies ainsi qu'à la charge d'impôt différé du 1^{er} semestre 2023.

Les autres passifs non courants représentent principalement la part à plus d'un an des produits sur les extensions de garanties de Darty.

2.4.4 Actifs et passifs courants

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30 juin 2023	Au 31 décembre 2022
Stocks nets	1 145,8	1 143,7
Créances clients nettes	125,2	211,3
Dettes fournisseurs nettes	(1 226,4)	(1 722,5)
Créances et dettes d'impôts exigibles	33,8	5,6
Autres besoins en fonds de roulement	(422,6)	(609,3)
Actifs et passifs courants ⁽¹⁾	(344,2)	(971,2)

⁽¹⁾ hors provisions courantes, emprunts et dettes financières à court terme et trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 30 juin 2023, les actifs et passifs courants de Fnac Darty représentent une ressource de 344,2 millions d'euros en diminution de 627,0 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2022. Cette dégradation s'explique principalement par le caractère saisonnier de l'activité.

La variation des stocks (hors effets de change et de périmètre) a engendré un flux de trésorerie de -1,8 million d'euros au 1^{er} semestre 2023 en amélioration de 27,9 millions d'euros par rapport au 1^{er} semestre 2022.

Au 1^{er} semestre 2023, la diminution des créances clients (hors effets de change et de périmètre) a généré un flux positif de trésorerie de 85,6 millions d'euros, en dégradation de 27,7 millions d'euros par rapport au 1^{er} semestre 2022.

La diminution des dettes fournisseurs (hors effets de change et de périmètre) a généré, sur le 1^{er} semestre 2023, un flux négatif de trésorerie de 496,5 millions d'euros, en amélioration de 115,6 millions d'euros par rapport au 1^{er} semestre 2022.

Au 1^{er} semestre 2023, le flux de trésorerie lié aux créances et dettes d'impôt, est un flux positif de 5,6 millions d'euros (hors effets de change et périmètre). Cette amélioration est à mettre en perspective avec le produit d'impôt exigible de 33,7 millions d'euros constatée au 1^{er} semestre 2023 (principalement lié au rescrit d'impôt Comet pour 32,6 millions d'euros), ainsi que la charge de CVAE de 3,1 millions d'euros. Ainsi, au 1^{er} semestre 2023, le flux net de trésorerie lié à l'impôt exigible et à la CVAE représente un encaissement net de 36,2 millions d'euros, en amélioration de 76,1 millions d'euros par rapport au 1^{er} semestre 2022.

Les autres besoins en fonds de roulement représentent, au 1^{er} semestre 2023, principalement les dettes sociales, et dettes et créances d'Etat hors IS. Leur dégradation au 1^{er} semestre est liée à l'activité saisonnière du Groupe et le flux de trésorerie généré est en dégradation de 14,8 millions d'euros par rapport à la variation du 1^{er} semestre 2022.

2.4.5 Provisions

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30 juin 2023	Au 31 décembre 2022
Provisions pour retraite et avantages similaires	145,9	145,4
Autres provisions	118,7	36,6
Provisions	264,6	182,0

	Au 30 juin 2023	Au 31 décembre 2022
Taux d'actualisation		
- France	3,75%	3,80%
- Suisse	2,25%	2,25%
- Belgique	3,95%	3,95%
- Royaume-Uni	5,20%	4,80%

La légère diminution des taux d'intérêts, observée sur la zone Euro au cours du 1^{er} semestre 2023, s'est traduite par une faible baisse des taux d'actualisation de référence que sont les taux des obligations d'entreprises de première catégorie. A l'inverse, le taux d'actualisation applicable au Royaume-Uni est en hausse.

Au 30 juin 2023, le fonds de pension Comet fait apparaître un excédent des actifs de couverture sur les engagements. En conséquence, un écrêtement du montant de l'engagement Comet a été enregistré dans les comptes intermédiaires.

Par rapport au 31 décembre 2022, l'augmentation de la provision pour retraite et avantages similaires est de 0,5 million d'euros. Cette variation est liée, à hauteur de 0,7 million d'euros, à l'écart d'actualisation des engagements d'indemnités de départ à la retraite des salariés de la France dont l'impact sur les capitaux propres est présenté au niveau de la rubrique « autres éléments du résultat global ». Le solde de -0,2 million d'euros est principalement lié aux coûts des services rendus net des réductions du 1^{er} semestre 2023 pour -4,1 millions d'euros, diminués de l'impact en coût des services passés de la réforme des retraites en France pour +4,3 millions d'euros.

Au 30 juin 2023, les autres provisions incluent principalement les provisions pour risques opérationnels et fiscaux. L'augmentation de 82,1 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2022 est principalement liée à la constitution d'une provision pour amende de l'Autorité de la concurrence pour 85,0 millions d'euros. Plusieurs acteurs du secteur de la fabrication et de la distribution de produits électroménagers ont reçu une notification de griefs de la part des services d'instruction de l'Autorité de la concurrence dans laquelle il est reproché, notamment, à un certain nombre de fournisseurs d'avoir pris part à une entente verticale avec certains de leurs distributeurs. Sur l'ensemble des griefs formulés par les services de l'ADLC, un seul vise Darty et s'étend sur une période limitée ayant pris fin en décembre 2014, soit il y a près de 10 ans, et donc antérieurement à l'acquisition de Darty par Fnac réalisée en 2016. De plus, ce grief ne concerne qu'un nombre limité de catégories de produits bien identifiés. Afin de mettre rapidement un terme à une procédure complexe et afin de pouvoir consacrer l'ensemble de ses ressources à la réalisation opérationnelle de son plan stratégique « Everyday », Fnac Darty a décidé de ne pas contester le seul grief qui lui était notifié et de solliciter le bénéfice de la procédure dite de transaction, prévue à l'article L. 464-2 du code de commerce. Ce choix ne constitue ni un aveu ni une reconnaissance de responsabilité de la part de Darty. Le montant exact de la sanction susceptible d'être infligée à Darty ne sera connu qu'à l'issue de la procédure, qui devrait en principe intervenir au début de l'année 2024. En prévision de la décision de l'Autorité qui sera rendue à cette date, le Groupe a provisionné la somme de 85,0 millions d'euros.

2.4.6 Capitaux propres

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2023	Au 31 décembre 2022
Capitaux propres - part revenant au Groupe	1 342,2	1 511,7
Capitaux propres - part revenant aux intérêts non contrôlés	12,7	10,9
Capitaux propres	1 354,9	1 522,6

Au 30 juin 2023, les capitaux propres consolidés de Fnac Darty sont en diminution de 167,7 millions d'euros par rapport à la clôture de l'exercice précédent.

En 2023, Fnac Darty a poursuivi sa politique de retour aux actionnaires. Un dividende ordinaire de 1,40 euro brut par action au titre de 2022, représentant un montant total de 37,9 millions d'euros, a été affecté au 1^{er} semestre 2023. L'Assemblée Générale mixte des actionnaires en date du 24 mai 2023 a approuvé le dividende d'un montant d'1,40 euro brut par action et a décidé de proposer aux actionnaires une option pour le paiement du dividende en numéraire ou en actions nouvelles. Il a été payé le 6 juillet 2023 en numéraire à hauteur de 21,2 millions d'euros, et en actions avec l'émission de 535 616 nouvelles actions.

La part des capitaux propres revenant au Groupe a diminué de 169,5 millions d'euros. Cette diminution nette est principalement liée, au dividende détaché au 1^{er} semestre 2023 au titre de l'exercice 2022 pour un montant de 37,9 millions d'euros, ainsi qu'au résultat net part du Groupe du 1^{er} semestre 2022 pour -133,9 millions d'euros. La diminution nette est compensée par la valorisation des paiements fondés sur les actions pour +4,1 millions d'euros.

La part des capitaux propres revenant aux intérêts non contrôlés est en augmentation de 1,8 million d'euros, s'établissant à 12,7 millions d'euros. Cette diminution résulte principalement de la part des intérêts non contrôlés dans le résultat net pour 1,8 million d'euros, ainsi qu'une diminution de 0,1 million d'euros liée au dividende revenant aux minoritaires.

2.4.7 Endettement financier net

A la fin du 1^{er} semestre, l'endettement financier net du Groupe est traditionnellement plus élevé qu'à la clôture de l'exercice en raison de la saisonnalité de l'activité. Au 30 juin 2023, l'endettement financier net du Groupe s'élève à 1 739,1 millions d'euros. Il intègre des dettes locatives liées à l'application de la norme IFRS 16 pour 1 064,8 millions d'euros.

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2023	Au 31 décembre 2022
Dettes financières brutes	1 101,7	936,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(427,4)	(931,7)
Endettement financier net hors IFRS 16 en fin de période	674,3	5,1
Dettes locatives	1 064,8	1 140,5
Endettement financier net avec IFRS 16 en fin de période	1 739,1	1 145,6

Au 30 juin 2023, les dettes financières brutes se composent principalement :

- des emprunts obligataires à échéance 2024 pour 300,0 millions d'euros et à échéance 2026 pour 350,0 millions d'euros,
- de la composante dette des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes (OCEANE) pour un montant de 185,8 millions d'euros,
- de titres de créances négociables pour 163,0 millions d'euros,
- de l'emprunt auprès de la Banque européenne d'investissement d'un montant de 100,0 millions d'euros.

Par rapport au 31 décembre 2022, l'endettement financier net hors dettes locatives liées à la norme IFRS 16 est en augmentation de 669,2 millions d'euros, et de 593,5 millions d'euros avec les dettes locatives. L'augmentation de l'endettement financier est principalement liée à au Cash-Flow Libre opérationnel généré au 1^{er} semestre 2023 qui atteint -659,8 millions d'euros hors application de la norme IFRS 16 et -526,3 millions d'euros avec l'application de la norme IFRS 16.

2.4.8 Solvabilité

Les instruments de financement contractés par le Groupe comportent des covenants financiers.
Au 30 juin 2023, l'ensemble des covenants financiers semestriels est respecté.
Les valeurs cibles des covenants à atteindre varient à chaque période de test.

2.4.9 Liquidité

Au 30 juin 2023, Fnac Darty dispose d'une trésorerie disponible de 427,4 millions d'euros, à laquelle s'ajoute un solde de 500 millions d'euros de ligne de crédit confirmée et non utilisée à cette date.

Au 30 juin 2023, la trésorerie inclut principalement des soldes créditeurs de banque et des comptes rémunérés à court terme.

Le Groupe n'est pas exposé à un risque de liquidité à court terme.

Au mois de mars 2023, Fnac Darty a exercé la dernière option d'extension de mars 2027 à mars 2028 de sa ligne de crédit RCF. Cette option a été souscrite à 98,5% des engagements bancaires. Le Groupe dispose ainsi d'une ligne de crédit RCF de 500 millions d'euros jusqu'à mars 2027 puis de 492,5 millions d'euros jusqu'à mars 2028.

2.4.10 Variation de l'endettement financier net

La variation de l'endettement financier net se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2023	30 juin 2022
Cash-flow libre opérationnel	(526,3)	(637,9)
Intérêts versés nets des intérêts reçus et dividendes reçus	(13,1)	(11,0)
Acquisitions et cessions d'autres actifs financiers	10,2	2,0
Acquisitions et cessions d'actions d'auto-contrôle	(0,1)	(2,1)
Dividendes versés	(0,1)	(55,0)
Remboursements des dettes locatives	(117,0)	(114,4)
Intérêts payés sur dettes locatives	(16,5)	(11,3)
Flux nets liés aux activités non poursuivies	(5,9)	0,0
Financement du fonds de pension Comet	(0,5)	(2,1)
Autres ⁽¹⁾	0,1	(0,6)
Variation de l'endettement financier net hors IFRS 16	(669,2)	(832,4)
Endettement financier net hors IFRS 16 au 1er janvier	5,1	(246,7)
Endettement financier net hors IFRS 16 en fin de période	674,3	585,7

⁽¹⁾ inclut principalement l'impact des écarts de conversion sur l'endettement financier

2.4.10.1 Cash-flow libre opérationnel

Le Groupe utilise un agrégat intermédiaire pour le suivi de sa performance financière dénommé le cash-flow libre opérationnel. Cet indicateur financier correspond aux flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles et aux flux des investissements opérationnels bruts (définis comme les acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles et la variation des dettes des fournisseurs d'immobilisations).

Pour les six premiers mois de l'exercice 2023, hors impacts liés à l'application de la norme IFRS 16, le flux de trésorerie lié aux activités opérationnelles et aux investissements opérationnels s'établit à -659,8 millions d'euros contre -763,6 millions d'euros au 1^{er} semestre 2022.

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2023	30 juin 2022
Capacité d'autofinancement avant impôts, dividendes et intérêts	131,0	194,6
Variation du besoin en fonds de roulement	(630,4)	(736,2)
Impôts sur le résultat payés	36,2	(39,9)
Flux nets liés aux activités opérationnelles	(463,2)	(581,5)
Investissements opérationnels	(60,2)	(57,2)
Variation des dettes et créances sur immobilisations	(18,5)	0,5
Flux de trésorerie liés aux des acquisitions d'immobilisations	(78,7)	(56,7)
Désinvestissements opérationnels	15,6	0,3
Flux nets liés aux activités d'investissement opérationnels	(63,1)	(56,4)
Cash-flow libre opérationnel	(526,3)	(637,9)
Remboursement des dettes locatives et intérêts	(133,5)	(125,7)
Cash-flow libre opérationnel hors IFRS 16	(659,8)	(763,6)

Au 30 juin 2023, les investissements opérationnels nets s'élèvent à 63,1 millions d'euros, en augmentation de 6,7 millions d'euros par rapport au 1^{er} semestre 2022. Au 1^{er} semestre 2023, la variation des dettes sur immobilisation et les cessions d'immobilisation sont liées à la restructuration du parc immobilier du Groupe.

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2023	30 juin 2022
France et Suisse	(53,6)	(52,0)
Péninsule Ibérique	(4,4)	(3,0)
Belgique et Luxembourg	(2,2)	(2,2)
Investissements opérationnels	(60,2)	(57,2)
Variation des dettes et créances sur immobilisations	(18,5)	0,5
Flux de trésorerie liés aux des acquisitions d'immobilisations	(78,7)	(56,7)
Désinvestissements opérationnels	15,6	0,3
Investissements opérationnels nets	(63,1)	(56,4)

2.4.10.2 Intérêts versés nets des intérêts reçus et dividendes reçus

Aux 30 juin 2023 et 2022, les décaissements nets au titre des intérêts financiers nets et dividendes reçus d'un montant de 13,1 millions d'euros et 11,0 millions d'euros, intègrent principalement le décaissement des intérêts des instruments de financement et les commissions d'utilisation et de non-utilisation des lignes de crédit.

2.4.10.3 Acquisitions et cessions d'autres actifs financiers nets

Au 1^{er} semestre 2023, l'encaissement net de 10,2 millions d'euros lié aux acquisitions et cessions d'autres actifs financiers se compose de :

- Un encaissement de 10,5 millions d'euros correspondant à la cession de la participation du Groupe dans le fonds d'investissement Daphni Purple ;
- Un décaissement de 0,5 million d'euros correspondant à un appel de fonds dans le fonds d'investissement Raise ;
- Un encaissement net de 0,2 million d'euros correspondant aux mouvements financiers des dépôts de garanties des bailleurs.

Au 1^{er} semestre 2022, l'encaissement net de 2,0 millions d'euros lié aux acquisitions et cessions d'autres actifs financiers se composait de :

- Un encaissement de 1,0 million d'euros correspondant à la cession de la totalité de la participation de Fnac Darty dans la société Izneo (soit 50% du capital) ;
- Un encaissement de 4,2 millions d'euros correspondant à un remboursement de valeur nominale des parts détenues dans le fonds Daphni Purple pour 4,6 millions d'euros, partiellement compensé par un appel de fonds complémentaire de 0,4 million d'euros ;
- Un décaissement de 2,5 millions d'euros correspondant à un investissement réalisé par Fnac Darty dans la société Minteed (plateforme visant à créer des jetons non fongibles «NFT» dans le domaine de l'art) se composant d'une prise de participation en actions (25% du capital) et une souscription d'obligations convertibles ;
- Un décaissement net de 0,7 million d'euros correspondant aux mouvements financiers des dépôts de garanties des bailleurs.

2.4.10.4 Acquisitions et cessions d'actions d'auto-contrôle

Au 1^{er} semestre 2023, le décaissement de 0,1 million d'euros pour acquisitions et cessions d'actions d'auto-contrôle représente le flux de trésorerie réalisé dans le cadre du contrat de liquidité ouvert auprès de Oddo BHF. Au 30 juin 2023, le Groupe détient 147 729 actions d'auto-contrôle.

Au 1^{er} semestre 2022, le décaissement de 2,1 millions d'euros pour acquisitions et cessions d'actions d'auto-contrôle représentait le flux de trésorerie réalisé dans le cadre du contrat de liquidité ouvert auprès de Oddo BHF et Natixis. Au 30 juin 2022, le Groupe détenait 136 264 actions d'auto-contrôle.

2.4.10.5 Dividendes versés

Les dividendes versés au 1^{er} semestre pour 0,1 million d'euros correspondent aux dividendes versés par les filiales du Groupe aux actionnaires minoritaires.

Par ailleurs, en 2023, Fnac Darty a poursuivi sa politique de retour aux actionnaires. Un dividende ordinaire de 1,40 euro brut par action au titre de 2022, représentant un montant total de 37,9 millions d'euros, a été affecté au 1^{er} semestre 2023. L'Assemblée Générale mixte des actionnaires en date du 24 mai 2023 a approuvé le dividende d'un montant de 1,40 euro brut par action et a décidé de proposer aux actionnaires une option pour le paiement du dividende en numéraire ou en actions nouvelles. Il a été payé le 6 juillet 2023 en numéraire à hauteur de 21,2 millions d'euros, et en actions avec l'émission de 535 616 nouvelles actions.

Au 1^{er} semestre 2022, les dividendes versés d'un montant de 55,0 millions d'euros représentent pour 53,5 millions d'euros le dividende versé par Fnac Darty à ses actionnaires, et pour 1,5 million d'euros de dividende versé par les filiales du Groupe aux minoritaires.

2.4.10.6 Remboursements des dettes locatives et intérêts payés sur dettes locatives

Les flux nets liés aux remboursements des dettes locatives et intérêts payés sur dettes locatives sont liés à l'application de la norme IFRS 16 et représentent les flux de trésorerie des loyers.

2.4.10.7 Flux nets liés aux activités non poursuivies

Au 1^{er} semestre 2023, les flux nets liés aux activités non poursuivies pour -5,9 millions d'euros sont liés aux frais relatifs à procédure judiciaire concernant la cession de Comet Group Limited en 2012. Dans le cadre du jugement du litige Comet, le Groupe avait été condamné à verser au mois de décembre 2022 un montant total de 111,9 millions de livres sterling (dont 89,6 millions de livres sterling de condamnation et 22,3 millions de livres d'intérêts et frais de procédure judiciaire), soit 126,3 millions d'euros.

2.4.10.8 Financement du fonds de pension Comet

Aux 1^{ers} semestres 2023 et 2022, le financement du fonds de pension Comet inclut les frais de gestion du fonds de pension britannique Comet portant les engagements de retraite pour les anciens salariés de Comet au Royaume-Uni.

2.5 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Au 30 juin 2023, la société VESA Equity Investments détient 25,0% du capital et 25,0 % des droits de vote de Fnac Darty. Aucune opération entre l'ensemble des sociétés consolidées de Fnac Darty et la société VESA Equity Investments n'est à mentionner.

Au 30 juin 2023, le groupe Ceconomy Retail International détient 23,9 % du capital et 23,9 % des droits de vote de Fnac Darty. Au cours du 1er semestre 2023, aucune opération entre l'ensemble des sociétés consolidées de Fnac Darty et le groupe Ceconomy Retail International n'est à mentionner.

Au 30 juin 2023, la société Indexia Développement, anciennement SFAM Group, détient 11,1 % du capital et 11,1 % des droits de vote de Fnac Darty et n'a pas de représentant au conseil d'administration de Fnac Darty. Ainsi la société Indexia Développement n'est pas une partie liée.

Au 31 décembre 2022, le groupe Ceconomy Retail International détenait 24,0 % du capital et 24,0 % des droits de vote de Fnac Darty. Au cours de l'exercice 2022, aucune opération entre l'ensemble des sociétés consolidées de Fnac Darty et le groupe Ceconomy Retail International n'était à mentionner.

Au 31 décembre 2022, la société VESA Equity Investments détenait 23,0% du capital et 23,0 % des droits de vote de Fnac Darty. Aucune opération entre l'ensemble des sociétés consolidées de Fnac Darty et la société VESA Equity Investments n'était à mentionner.

Au 31 décembre 2022, la société Indexia Développement, anciennement SFAM Group, détenait 11,3 % du capital et 11,3 % des droits de vote de Fnac Darty et n'a pas de représentant au conseil d'administration de Fnac Darty. Ainsi la société Indexia Développement n'était pas une partie liée.

2.6 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'Assemblée Générale mixte des actionnaires en date du 24 mai 2023 a approuvé le dividende d'un montant de 1,40 euro brut par action et a décidé de proposer aux actionnaires une option pour le paiement du dividende en numéraire ou en actions nouvelles. Il a été payé le 6 juillet 2023 en numéraire à hauteur de 21,2 millions d'euros, et en actions avec l'émission de 535 616 nouvelles actions.

2.7 PROCES, LITIGES ET PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES POUR LES SIX MOIS RESTANTS DE L'EXERCICE

Les sociétés du Groupe sont engagées dans un certain nombre de procès ou de litiges dans le cours normal des opérations, dont des contentieux avec les administrations fiscales, sociales ou douanières. Les charges pouvant en découler, estimées probables par elles et leurs experts, ont fait l'objet de provisions.

Contentieux du liquidateur de Comet Group Limited à l'encontre de Darty Holdings SAS

Fnac Darty a confirmé, le 3 février 2020, avoir reçu une signification de contentieux du liquidateur de Comet Group Limited à l'encontre de Darty Holdings SAS, pour un montant d'environ 83 millions de livres sterling. Darty Holdings SAS, une filiale du Groupe, en sa qualité de successeur de Kesa International Limited (KIL), avait cédé Comet Group, dont l'activité était l'exploitation de magasins de biens électroniques au Royaume-Uni, en 2012. Le liquidateur allègue qu'en février 2012, antérieurement à l'acquisition de Darty par Fnac réalisée en 2016, Comet aurait remboursé une dette intragroupe à KIL, alors que Comet était déjà en état de cessation de paiements. Aucun élément concernant ce dossier n'avait été porté à la connaissance du Groupe Fnac au moment de l'acquisition de Darty. Le Groupe conteste fermement le bien-fondé de la requête, et a pris les mesures nécessaires pour défendre ses intérêts.

Une question préliminaire à la poursuite de la procédure au fond a été soulevée courant 2020, portant sur l'applicabilité au cas d'espèce de la section 239 de l'Insolvency Act 1986, condition nécessaire à la recevabilité du contentieux. À l'issue de la procédure relative à cette question préliminaire, plaidée en appel devant la High Court en mars 2021, une ordonnance du 23 avril 2021 a conclu à l'applicabilité au cas d'espèce des conditions de la section 239 de l'Insolvency Act 1986.

À la suite d'un jugement rendu le 17 novembre 2022, la High Court of Justice a ordonné à Darty Holdings SAS, de rembourser au Liquidateur un montant total de 111,9 millions de livres sterling (soit 126,3 millions d'euros), en ce compris les intérêts antérieurs au jugement et le remboursement d'une partie des coûts encourus par le Liquidateur. La juge a ordonné que le montant du jugement soit versé à la Cour dans l'attente d'un éventuel appel, avec des intérêts post-jugement au taux de 8 % (mais a observé que les parties pourraient parvenir à un accord sur ce point). En contrepartie de l'immobilisation de cette somme, Darty Holding SAS perçoit des intérêts à un taux de 3,375% au 30 juin 2023. Par ailleurs, la juge a accordé à Darty Holdings SAS la permission de faire appel de son jugement sur certains des motifs présentés.

Par ordonnance du 21 mars 2023, le juge a ordonné qu'une partie de cette somme, pour un montant de 36,3 M€, soit reversée au liquidateur. L'audience en appel débutera le 26 septembre 2023.

Griefs sur le Format Fnac Connect

Fnac Darty a lancé en 2016 un format en franchise dénommé Fnac Connect, dédié à la vente de téléphonie et de produits nomades dans des magasins de surfaces réduites. Depuis 2019 et la crise Covid, des franchisés ont émis des griefs sur ce format. Le Groupe cherche, avec les cinq groupements franchisés ayant ouvert les quinze magasins existants, des solutions amiables de sortie ou d'aménagement du concept Fnac Connect. Dans cet objectif des négociations ont été engagées avec ces différents partenaires. Enfin, un contentieux est toujours en cours avec un groupement franchisé.

Assignations d'une partie des franchisés adhérents du Groupement des franchisés Fnac Darty

En juillet 2020, Fnac Darty fait l'objet de deux assignations devant le tribunal de commerce de Paris par une partie des franchisés adhérents du Groupement des franchisés Fnac Darty.

Le premier litige, pour un montant d'environ 2,2 millions d'euros, porte principalement sur le traitement des ventes en ligne dans le cadre du Click&Collect opéré dans les magasins des franchisés, une problématique à laquelle de nombreux réseaux de franchise sont confrontés compte tenu du développement de la vente en ligne tous secteurs confondus. Le Groupement et Darty ont porté cette affaire devant le conciliateur du tribunal de commerce de Paris et à la suite de plusieurs réunions de conciliation, un accord a été trouvé selon lequel Darty versera à chaque franchisé un avoir représentant une valeur globale de 300 milliers d'euros pour l'ensemble du litige portant sur les taux de gains différés. Cet accord a été entériné dans un protocole homologué par le juge le 21 juin 2021.

Le second litige, pour un montant d'environ 12,8 millions d'euros, s'appuie sur des allégations visant à faire peser sur Fnac Darty l'impact de la fermeture des magasins des franchisés Darty pendant la période de confinement. Fnac Darty conteste bien entendu fermement les fondements de cette demande. Le litige a été débattu en conciliation devant le tribunal de commerce de Paris mais les parties ne sont pas parvenues à trouver un accord, la procédure reste pendante. Les parties ont échangé plusieurs jeux de conclusions et les plaidoiries ont été fixées au 16 janvier 2023 devant le tribunal de commerce de Paris. Le tribunal de commerce de Paris a débouté les demandeurs de l'intégralité de leurs demandes. Le Groupement des Franchisés Fnac Darty n'a pas fait appel de ce jugement. Le jugement n'ayant pas été signifié aux franchisés Darty, le délai d'appel n'a pas couru à leur rencontre.

Grief formulé par l’Autorité de la concurrence

A la fin du mois de février 2023, plusieurs acteurs du secteur de la fabrication et de la distribution de produits électroménagers (dont Darty) ont reçu une notification de griefs de la part des services d’instruction de l’Autorité de la concurrence (ADLC) dans laquelle il est reproché, notamment, à un certain nombre de fournisseurs d’avoir pris part à une entente verticale avec certains de leurs distributeurs.

Sur l’ensemble des griefs formulés par les services de l’ADLC, un seul vise Darty. Ce grief s’étend sur une période limitée ayant pris fin en décembre 2014, antérieurement à l’acquisition de Darty par Fnac réalisée en 2016. De plus, ce grief ne concerne qu’un nombre limité de catégories de produits bien identifiés.

Afin de mettre rapidement un terme à une procédure complexe et pouvoir consacrer l’ensemble de ses ressources à la réalisation opérationnelle de son plan stratégique « Everyday », Fnac Darty a décidé le 28 juin 2023 de ne pas contester le seul grief qui lui était notifié et de solliciter le bénéfice de la procédure dite de transaction, prévue à l’article L. 464-2 du code de commerce.

Ce choix ne constitue ni un aveu ni une reconnaissance de responsabilité de la part de Darty.

Le montant exact de la sanction susceptible d’être infligée à Darty ne sera connu qu’à l’issue de la procédure, qui devrait en principe intervenir au début de l’année 2024. En prévision de la décision de l’Autorité qui sera rendue à cette date, le Groupe a provisionné la somme de 85,0 millions d’euros.

Aucun des contentieux en cours dans lesquels les sociétés ou entreprises du Groupe sont impliquées, de l’avis de leurs experts, ne fait courir de risque au cours normal et prévisible des affaires ou au développement envisagé du Groupe.

Le Groupe estime qu’il n’existe aucun litige connu de lui comportant des risques probables significatifs, susceptibles d’affecter le patrimoine, le résultat ou la situation financière du Groupe, qui n’ait fait l’objet de provisions estimées nécessaires à la clôture de l’exercice.

Le Groupe n’a connaissance d’aucun autre litige ou arbitrage, qui serait susceptible d’avoir ou ayant eu dans un passé récent, une incidence significative sur la situation financière, l’activité, le résultat de la Société ou du Groupe.

Les principaux risques et les principales incertitudes pour les 6 mois restants de l’exercice sont de même nature que ceux présentés pour l’ensemble de l’exercice et qui sont détaillés dans le chapitre 6 – Facteurs et gestion des risques du Document d’enregistrement universel déposé auprès de l’Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org et www.fnacdarty.com). D’autres risques dont Fnac Darty n’a pas actuellement connaissance pourraient avoir une incidence négative sur son activité et ses résultats.

2.8 PERSPECTIVES

Le 1er semestre 2023 a été marqué par un contexte inflationniste pesant sur la consommation des ménages et un effet calendaire non favorable, tous deux particulièrement significatifs au second trimestre. Néanmoins, le Groupe Fnac Darty s’est démarqué avec une solide performance dans les marchés où il évolue, tout en préservant sa marge brute.

Les conditions de marché sont attendues plus favorables au 2nd semestre, et les grands rendez-vous commerciaux de fin d’année seront cruciaux pour le résultat de l’exercice. Par ailleurs, le Groupe pourra continuer de compter sur ses atouts, propres au plan stratégique Everyday, à l’omnicanalité de son activité, un positionnement centré sur les produits premium, ainsi que la contribution croissante des services, et notamment Darty Max.

La solide maîtrise des coûts, particulièrement grâce aux plans de performance du Groupe, permettra de compenser une grande partie de l’inflation de l’exercice. En parallèle, un maintien de niveau de stock sous contrôle et une enveloppe d’investissement opérationnels limitée à 120 millions d’euros pour l’année, permettront de renouer avec un niveau de cash-flow libre normalisé par rapport aux années précédentes.

Le second semestre sera aussi marqué par la signature définitive de l’acquisition de MediaMarkt au Portugal – attendue à la fin du mois de septembre, tandis que le Groupe continue de rester attentif aux éventuelles opportunités de marché.

Dans ces conditions, le Fnac Darty confirme ses objectifs d’atteindre un Résultat Opérationnel Courant (ROC) 2023 aux alentours de 200 millions d’euros, un cash-flow libre opérationnel cumulé d’environ 500 millions d’euros sur la période 2021-2024, et un cash-flow libre opérationnel¹ d’au moins 240 millions d’euros en rythme annuel à partir de 2025.

¹ Hors IFRS 16

3 COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUMES

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

POUR LES SITUATIONS AU 30 JUIN 2023 ET AU 30 JUIN 2022

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	30 juin 2023	30 juin 2022
Produits des activités ordinaires	4	3 344,1	3 428,3
Coût des ventes		(2 304,8)	(2 370,3)
Marge brute		1 039,3	1 058,0
Charges de personnel	5	(575,5)	(573,7)
Autres produits et charges opérationnels courants		(499,4)	(465,8)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		0,1	0,1
Résultat opérationnel courant		(35,5)	18,6
Autres produits et charges opérationnels non courants	6	(100,4)	(13,9)
Résultat opérationnel		(135,9)	4,7
Charges financières (nettes)	7	(44,1)	(17,9)
Résultat avant impôt		(180,0)	(13,2)
Impôt sur le résultat	8	18,5	(3,4)
Résultat net des activités poursuivies		(161,5)	(16,6)
dont part du Groupe		(163,3)	(17,4)
dont part des intérêts non contrôlés		1,8	0,8
Résultat net des activités non poursuivies	17.4	29,4	(0,2)
dont part du Groupe		29,4	(0,2)
dont part des intérêts non contrôlés		0,0	0,0
Résultat net de l'ensemble consolidé		(132,1)	(16,8)
dont part du Groupe		(133,9)	(17,6)
dont part des intérêts non contrôlés		1,8	0,8
Résultat net part du Groupe		(133,9)	(17,6)
Résultat par action (en euros)	9	(5,00)	(0,66)
Résultat dilué par action (en euros)	9	(4,45)	(0,59)
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies		(163,3)	(17,4)
Résultat par action (en euros)	9	(6,10)	(0,65)
Résultat dilué par action (en euros)	9	(5,43)	(0,58)

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	30 juin 2023	30 juin 2022
Résultat net		(132,1)	(16,8)
Ecart de conversion		(0,8)	0,7
Juste valeur des instruments de couverture		(0,1)	(1,3)
Éléments recyclables en résultat		(0,9)	(0,6)
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies		(0,8)	29,1
Éléments non recyclables en résultat		(0,8)	29,1
Autres éléments du résultat global, après impôt	10	(1,7)	28,5
Résultat global total		(133,8)	11,7
dont part du Groupe		(135,6)	10,6
dont part des intérêts non contrôlés		1,8	1,1

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

POUR LA SITUATION AU 30 JUIN 2023 ET L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2022

ACTIF

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Au 30 juin 2023	Au 31 décembre 2022
Goodwill		1 654,4	1 654,4
Immobilisations incorporelles		574,8	561,7
Immobilisations corporelles		543,1	570,3
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	11	1 035,0	1 115,2
Participations dans les sociétés mises en équivalence		1,1	2,1
Actifs financiers non courants		21,9	44,4
Actifs d'impôts différés		48,2	60,2
Autres actifs non courants		0,0	0,0
Actifs non courants		3 878,5	4 008,3
Stocks		1 145,8	1 143,7
Créances clients		160,2	249,5
Créances d'impôts exigibles		43,1	5,6
Autres actifs financiers courants		18,7	19,1
Autres actifs courants		321,0	389,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	427,4	931,7
Actifs courants		2 116,2	2 738,6
Actifs détenus en vue de la vente	17.4	0,0	0,0
Total actif		5 994,7	6 746,9

PASSIF ET CAPITAUX PROPRES

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Au 30 juin 2023	Au 31 décembre 2022
Capital social	12.1	27,2	26,9
Réserves liées au capital		970,6	971,0
Réserves de conversion		(4,7)	(3,9)
Autres réserves et résultat net		349,1	517,7
Capitaux propres part du Groupe	12	1 342,2	1 511,7
Capitaux propres - Part revenant aux intérêts non contrôlés		12,7	10,9
Capitaux propres		1 354,9	1 522,6
Emprunts et dettes financières à long terme	14	918,8	917,3
Dettes locatives à long terme	15	826,5	896,9
Provisions pour retraites et autres avantages similaires		145,9	145,4
Autres passifs non courants		10,8	22,0
Passifs d'impôts différés		164,9	164,9
Passifs non courants		2 066,9	2 146,5
Emprunts et dettes financières à court terme	14	182,9	19,5
Dettes locatives à court terme	15	238,3	243,6
Autres passifs financiers courants		8,2	10,2
Dettes fournisseurs		1 374,9	1 965,1
Provisions		118,7	36,6
Dettes d'impôts exigibles		9,3	0,0
Autres passifs courants		640,6	802,8
Passifs courants		2 572,9	3 077,8
Dettes associées à des actifs détenus en vue de la vente	17.4	0,0	0,0
Total passif et capitaux propres		5 994,7	6 746,9

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

POUR LES SITUATIONS AU 30 JUIN 2023 ET AU 30 JUIN 2022

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	30 juin 2023	30 juin 2022
Résultat net des activités poursuivies		(161,5)	(16,6)
Produits et charges sans contrepartie en trésorerie		303,6	184,2
Capacité d'auto-financement	17.1	142,1	167,6
Charges et produits d'intérêts financiers		19,5	21,7
Dividendes reçus		0,0	0,0
Charge nette d'impôt exigible		(30,6)	5,3
Capacité d'autofinancement avant impôts, dividendes et intérêts		131,0	194,6
Variation du besoin en fonds de roulement		(630,4)	(736,2)
Impôts sur le résultat payés		36,2	(39,9)
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles	17.1	(463,2)	(581,5)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles		(60,2)	(57,2)
Variation des dettes sur immobilisations incorporelles et corporelles		(18,5)	0,5
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		15,6	0,3
Acquisitions d'autres actifs financiers		(0,3)	(3,2)
Cessions d'autres actifs financiers		10,5	5,2
Intérêts et dividendes reçus		0,0	0,0
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement	17.2	(52,9)	(54,4)
Acquisitions ou cessions d'actions d'autocontrôle		(0,1)	(2,1)
Dividendes versés aux actionnaires		(0,1)	(55,0)
Emission d'emprunts		0,0	0,0
Remboursement d'emprunts		(0,4)	(0,5)
Remboursements des dettes locatives		(117,0)	(114,4)
Intérêts payés sur dettes locatives		(16,5)	(11,3)
Autres besoins de fonds de roulement financier		0,0	0,0
Augmentation des autres dettes financières		163,7	0,0
Remboursement des autres dettes financières		0,0	0,0
Intérêts versés et assimilés		(11,3)	(9,2)
Financement du fonds de pension Comet	17.3	(0,5)	(2,1)
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	17.3	17,8	(194,6)
Flux nets liés aux activités non poursuivies	17.4	(5,9)	0,0
Incidence des variations des cours de change		(0,1)	(0,8)
Variation nette de la trésorerie		(504,3)	(831,3)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	17	931,7	1 181,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	17	427,4	349,8

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Nombre d'actions en circulation (¹)	Capital social	Réserves liées au capital	Réserves de conversion	Autres réserves et résultats nets	Capitaux propres		
						Part Groupe	Intérêts non contrôlés	Totaux
<i>(en millions d'euros)</i>								
Au 31 décembre 2021	26 761 118	26,8	971,0	(5,7)	563,3	1 555,4	8,2	1 563,6
Résultat global total				0,7	9,9	10,6	1,1	11,7
Variation de capital	110 735	0,1	(0,1)			0,0		0,0
Titres d'auto-contrôle					(2,9)	(2,9)		(2,9)
Valorisation des paiements fondés sur les actions					6,5	6,5		6,5
Dividende					(53,5)	(53,5)	(1,5)	(55,0)
Variation de périmètre						0,0		0,0
Autres mouvements						0,0		0,0
Au 30 juin 2022	26 871 853	26,9	970,9	(5,0)	523,3	1 516,1	7,8	1 523,9
Résultat global total				1,1	(7,8)	(6,7)	3,0	(3,7)
Variation de capital			0,1			0,1		0,1
Titres d'auto-contrôle					(0,6)	(0,6)		(0,6)
Valorisation des paiements fondés sur les actions					2,9	2,9	0,1	3,0
Variation de périmètre						0,0		0,0
Autres mouvements					(0,1)	(0,1)		(0,1)
Au 31 décembre 2022	26 871 853	26,9	971,0	(3,9)	517,7	1 511,7	10,9	1 522,6

(¹) Valeur nominale des actions de 1 euro.

	Nombre d'actions en circulation (1)	Capital social	Réserves liées au capital	Réserves de conversion	Autres réserves et résultats nets	Capitaux propres		
						Part Groupe	Intérêts non contrôlés	Totaux
<i>(en millions d'euros)</i>								
Au 31 décembre 2022	26 871 853	26,9	971,0	(3,9)	517,7	1 511,7	10,9	1 522,6
Résultat global total				(0,8)	(134,8)	(135,6)	1,8	(133,8)
Variation de capital		0,3	(0,3)			0,0		0,0
Titres d'auto-contrôle					(0,1)	(0,1)		(0,1)
Valorisation des paiements fondés sur les actions					4,1	4,1		4,1
Dividende					(37,9)	(37,9)	(0,1)	(38,0)
Variation de périmètre						0,0		0,0
Autres mouvements			(0,1)		0,1	0,0	0,1	0,1
Au 30 juin 2023 ⁽¹⁾	26 871 853	27,2	970,6	(4,7)	349,1	1 342,2	12,7	1 354,9

⁽¹⁾ Valeur nominale des actions de 1 euro.

NOTES ANNEXES RÉSUMÉES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 1	GENERALITES.....	44
NOTE 2	PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.....	44
NOTE 3	FAITS MARQUANTS	49
NOTE 4	SECTEURS OPERATIONNELS	51
NOTE 5	CHARGES DE PERSONNEL.....	54
NOTE 6	AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS	54
NOTE 7	CHARGES FINANCIERES (NETTES).....	55
NOTE 8	IMPOT	56
NOTE 9	RESULTATS PAR ACTION.....	57
NOTE 10	AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL	59
NOTE 11	DROITS D'UTILISATION.....	60
NOTE 12	CAPITAUX PROPRES	60
NOTE 13	TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	61
NOTE 14	DETTES FINANCIERES	62
NOTE 15	DETTES LOCATIVES.....	63
NOTE 16	ENDETTEMENT FINANCIER NET	64
NOTE 17	TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE.....	64
NOTE 18	EVOLUTION DES PASSIFS EVENTUELS, ENGAGEMENTS CONTRACTUELS NON COMPTABILISES ET RISQUES EVENTUELS.....	70
NOTE 19	PARTIES LIEES	71
NOTE 20	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	71

Note 1 Généralités

1.1. Généralités

Fnac Darty, société mère du Groupe, est une société anonyme de droit français à conseil d'administration, dont le siège social est situé 9, rue des Bateaux-Lavours, ZAC Port d'Ivry, 94200 Ivry-sur-Seine, France. La Société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 055800296. La société Fnac Darty est soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce. Le titre Fnac Darty est coté sur le marché Euronext Paris depuis le 20 juin 2013 (Code ISIN : FR0011476928).

Les états financiers consolidés résumés au 30 juin 2023 reflètent la situation comptable de Fnac Darty et de ses filiales ainsi que ses intérêts dans les entreprises associées et coentreprises.

Le 27 juillet 2023, le Conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés résumés au 30 juin 2023 et donné son autorisation à leur publication.

1.2. Contexte de publication

Fnac Darty, composé de la société Fnac Darty et ses filiales (collectivement « Fnac Darty ») est le leader de la distribution de biens de loisirs, techniques et électroménagers pour le grand public en France et un acteur majeur sur les autres marchés géographiques où il est présent à savoir l'Espagne, le Portugal, la Belgique, la Suisse et le Luxembourg. Fnac Darty a également une présence en franchise au Cameroun, Congo, Côte-d'Ivoire, Luxembourg, Qatar, Sénégal, et Tunisie.

L'admission des titres Fnac Darty aux négociations sur le marché réglementé Euronext Paris, impose l'établissement de comptes consolidés établis selon les normes IFRS. Les modalités d'établissement de ces comptes sont décrites en Note 2 « Principes et méthodes comptables ».

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en millions d'euros. Les tableaux des états financiers comportent des données arrondies individuellement. Les calculs arithmétiques effectués sur la base des éléments arrondis peuvent présenter des divergences avec les agrégats ou sous totaux affichés.

Note 2 Principes et méthodes comptables

2.1. Principes généraux et déclaration de conformité

En application du Règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers semestriels consolidés du Groupe au 30 juin 2023 sont établis en conformité avec les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne à la date de clôture de ces états financiers et qui sont d'application obligatoire à cette date, et présentés avec en comparatif, l'exercice 2022 établi selon le même référentiel. Sur les périodes présentées, les normes et interprétations adoptées par l'Union européenne sont similaires aux normes et interprétations d'application obligatoire publiées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*). Par conséquent, les comptes du Groupe sont établis en conformité avec les normes et interprétations, telles que publiées par l'IASB.

Les normes internationales comprennent les IFRS (*International Financial Reporting Standards*), les IAS (*International Accounting Standards*), les interprétations IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*), et les SIC (*Standard Interpretation Committee*).

Les états financiers consolidés présentés ne tiennent pas compte des projets de normes et interprétations qui ne sont encore, à la date de clôture, qu'à l'état d'exposés sondages à l'IASB et à l'IFRIC, de même que des textes dont l'application n'est pas obligatoire en 2023.

Le Groupe n'applique pas de norme ou interprétation par anticipation.

Les états financiers consolidés résumés au 30 juin 2023 sont préparés selon les dispositions de la norme IAS 34 – *Information financière intermédiaire*, telle qu'adoptée par l'Union européenne, qui permet de présenter une sélection de notes explicatives.

Les notes présentées portent sur les événements et transactions significatifs du semestre et doivent être lues en liaison avec les états financiers consolidés au 31 décembre 2022. Elles sont, en effet, indissociables de l'information présentée dans les états financiers consolidés inclus dans le Document d'Enregistrement Universel du Groupe publié au titre de l'exercice 2022.

2.2. Référentiel IFRS appliqué

Les comptes semestriels sont établis selon les principes et méthodes comptables appliqués par le Groupe aux états financiers de l'exercice 2022, à l'exception des points suivants qui font l'objet de méthodes d'évaluation spécifiques (Note 2.3) :

- l'impôt sur le résultat ;
- les avantages du personnel.

2.2.1 Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne, et d'application non obligatoire aux exercices ouverts après le 1er janvier 2023

Il n'y a pas de textes adoptés par l'Union Européenne et applicables par anticipation.

2.2.2 Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne, et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023

- Modification d'IFRS 17 - Contrats d'assurance y compris amendements publiés le 25 juin 2020 et Modification d'IFRS 17 - Première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 sur l'information comparative.

Publiée le 18 mai 2017 par l'IASB et homologuée le 23 novembre 2021 par l'Union Européenne, la norme IFRS 17 remplacera la norme actuelle IFRS 4 sur les contrats d'assurance, pour les périodes comptables commençant le 1er janvier 2023. Elle modifiera significativement les règles de valorisation des passifs d'assurance et requerra des informations détaillées sur les risques et les hypothèses sous-tendant les provisions techniques.

L'application de cet amendement n'a pas d'impact sur les comptes du Groupe au 30 juin 2023.

- Modifications IAS 1– Informations à fournir sur les méthodes comptables et mise à jour du Practice Statement 2 « Making Materiality judgements » ;

L'IASB a publié cet amendement le 12 février 2021, qui a par la suite été adopté par l'Union européenne le 02 mars 2022.

Selon l'IAS 1.117, « Les informations sur les méthodes comptables sont significatives si, lorsqu'on les prend en considération conjointement avec d'autres informations contenues dans les états financiers de l'entité, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influencent les décisions que les principaux utilisateurs des états financiers à usage général prennent en se fondant sur ces états financiers ».

En outre, l'amendement précise que :

Les méthodes comptables se rapportant à des transactions, à d'autres événements ou à des conditions qui ne sont pas significatifs sont, de ce fait, non significatives et il n'est pas nécessaire de fournir des informations à leur sujet. Toutefois, une information sur une méthode comptable peut être significative compte tenu de la nature de la transaction (événement ou condition) quand bien même les montants en jeu ne seraient pas significatifs

Inversement, les informations sur les méthodes comptables se rapportant à des transactions (événements ou conditions) qui sont significatives ne sont pas forcément elles-mêmes significatives.

L'application de cet amendement n'a pas d'impact sur les comptes du Groupe au 30 juin 2023.

- Modifications IAS 8 – Définition d'une estimation comptable :

l'IASB a publié le 12 février 2021 un amendement portant sur la modification de la norme IAS 8 "Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs" qui a par la suite été adopté par l'Union européenne le 02 mars 2022.

Cet amendement vise à :

-Clarifier le lien entre les méthodes comptables et les estimations comptables, en expliquant que les estimations comptables sont utilisées aux fins de l'application des méthodes comptables.

- Ajouter une définition des estimations comptables et à supprimer la définition de changement d'estimation comptable

Ancienne définition :

« Un changement d'estimation comptable est un ajustement de la valeur comptable d'un actif ou d'un passif, ou du montant de la consommation périodique d'un actif, résultant de l'évaluation de la situation actuelle des éléments d'actif et de passif et des avantages et obligations futurs attendus qui y sont associés. Les changements d'estimations comptables résultent d'informations nouvelles ou de nouveaux développements et, par conséquent, ne sont pas des corrections d'erreurs. »

Nouvelle définition :

« Les estimations comptables sont des montants des états financiers qui comportent une incertitude d'évaluation. »

Les amendements précisent qu'une méthode comptable peut entraîner que des postes des états financiers soient évalués d'une manière qui implique une incertitude dans leur évaluation, c'est-à-dire que la méthode comptable peut nécessiter que ces éléments soient évalués pour des montants monétaires qui ne peuvent être observés directement et qui doivent à la place être estimés. Dans un tel cas, une entité élabore une estimation comptable afin d'atteindre l'objectif fixé par la méthode comptable. L'élaboration d'estimations comptables implique l'utilisation de jugements et d'hypothèses, basés sur les dernières informations disponibles et fiables.

L'application de cet amendement n'a pas d'impact sur les comptes du Groupe au 30 juin 2023.

- Modifications IAS 12 – Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction

Le 7 mai 2021, l'IASB a publié des modifications ciblées concernant la norme IAS 12 Impôts sur le résultat afin de préciser la manière dont les entités doivent comptabiliser les impôts différés sur des transactions telles que les contrats de location et les obligations de démantèlement. Ces amendements ont été adoptés par l'Union Européenne le 11 août 2022.

Modifications apportées par le Règlement à la norme IAS 12 Impôts sur le résultat :

- il définit aux paragraphes 15 et 24 de la norme dans quel cas les entreprises sont exemptées de comptabiliser des passifs et actifs d'impôt différé.
- il précise que si la comptabilisation initiale d'une transaction affecte soit le bénéfice comptable, soit le bénéfice imposable ou donne lieu à une différence temporelle imposable et à une différence temporelle déductible de même montant, l'entité comptabilise tout passif ou actif d'impôt différé et comptabilise en résultat net la charge ou le produit d'impôt différé qui en résulte.
- il précise que les exemptions des paragraphes 15 et 24 ne s'appliquent pas aux contrats de location et qu'une entité comptabilise tout passif et actif d'impôt différé résultant de la comptabilisation initiale d'un actif (droit d'utilisation) et d'un passif (passif locatif) liés aux contrats de location.
- il précise qu'il en est de même pour les passifs relatifs au démantèlement ou à la remise en état et autres passifs similaires ainsi qu'aux montants correspondants comptabilisés dans le coût de l'actif en cause.

Cet amendement aura un impact dans la présentation des annexes du Document d'Enregistrement Universel 2023.

2.2.3 Normes, amendements et interprétations non encore adoptés par l'Union européenne, et d'application obligatoire aux exercices post-2023

L'IASB a également publié le 23 mai 2023 les amendements définitifs à IAS 12, concernant les règles du Pilier II publié en décembre 2021 par l'OCDE.

En effet, l'OCDE a publié un modèle de règles (« Global Anti-Base Erosion Rules » ou « GloBE »). Les entreprises multinationales qui présentent, dans leurs états financiers consolidés, un chiffre d'affaires dépassant 750 millions d'euros au cours d'au moins deux des quatre derniers exercices devront calculer un taux effectif d'impôt (TEI) selon les règles GloBE dans chacune des juridictions où elles opèrent et seront redevables d'un impôt complémentaire (« top-up tax ») si ce taux est inférieur au taux minimal de 15 %.

Le Groupe est concerné par les règles du Pilier II car il opère dans des zones à faible taux d'imposition. Le Groupe mène actuellement des travaux d'évaluation afin de définir les potentiels impacts de son exposition aux dispositions de Pilier II. A ce stade, le Groupe ne prévoit pas d'impacts significatifs.

L'IASB a publié les textes suivants, pour lesquels le Groupe n'anticipe pas d'incidence significative :

- Modification d'IAS 1 - Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants (y compris les derniers amendements publiés le 31 octobre 2022) ;
- Modifications d'IFRS 16 – Passif de location relatif à une cession-bail (publié par l'IASB le 22 septembre 2022) ;
- Modifications d'IAS 7 et d'IFRS 7 – Accords de financement de fournisseurs (publié par l'IASB le 25 mai 2023).

2.3. Particularités propres à l'établissement des états financiers intermédiaires

2.3.1. Impôt sur le résultat

La charge d'impôt de la période (exigible et différée) est déterminée à partir du taux effectif d'impôt estimé pour l'ensemble de l'exercice en cours, pour chaque entité et sous-ensemble fiscal.

2.3.2. Avantages du personnel

La charge du semestre relative aux avantages postérieurs à l'emploi correspond à la moitié de la charge nette calculée pour l'exercice 2022.

Conformément aux exigences des normes IAS 19 et IAS 34, le montant de l'engagement net au titre des avantages postérieurs à l'emploi tient compte des variations significatives des conditions de marché lors de l'établissement des comptes intermédiaires. Ces variations significatives sont détaillées dans la note 10.

2.3.3. Saisonnalité de l'activité

Le produit des activités ordinaires, le résultat opérationnel et l'ensemble des indicateurs opérationnels (dont le Besoin en Fonds de Roulement) sont caractérisés par une forte saisonnalité liée à un niveau d'activité élevé sur le dernier trimestre de l'année civile. En conséquence, les résultats intermédiaires au 30 juin 2023 ne sont pas nécessairement représentatifs de ceux pouvant être attendus pour l'ensemble de l'exercice 2023.

2.4. Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des états financiers consolidés implique la prise en compte d'estimations et d'hypothèses par la direction du Groupe qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans les notes annexes. La direction du Groupe revoit ses estimations et ses hypothèses de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique actuelle. En fonction de l'évolution de ces hypothèses, les éléments figurant dans ses futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles. L'impact des changements d'estimations comptables est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes les périodes futures affectées.

Pour l'exercice de son jugement, le Groupe se fonde sur son expérience passée et sur l'ensemble des informations disponibles considérées comme déterminantes au regard de son environnement et des circonstances. Les estimations et hypothèses utilisées sont réexaminées de façon continue. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, il est possible que les montants définitifs qui figureront dans les futurs états financiers du Groupe soient différents des valeurs actuellement estimées.

Les principales estimations faites par la direction du Groupe pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels incorporels et goodwill, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, ainsi que les hypothèses retenues pour le calcul des obligations liées aux avantages du personnel, des paiements fondés sur des actions, des impôts différés, des contrats de location et des justes valeurs des instruments financiers. Le Groupe utilise notamment des hypothèses de taux d'actualisation, basées sur des données de marché, afin d'estimer ses actifs et passifs à long terme.

Les principales estimations et hypothèses retenues par le Groupe sont détaillées dans chacun des paragraphes dédiés de l'annexe aux états financiers et notamment dans les notes suivantes :

Estimation		Nature de l'estimation
Notes 2.8, 18 et 28.2 du document d'enregistrement universel 2022 et notes 11 et 15 du présent document	Contrats de location	<p>Hypothèse concernant la durée de location retenue : Pour déterminer la durée de location à prendre en compte pour chaque contrat, une double approche a été retenue :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contractuelle, fondée sur l'analyse des contrats : <ul style="list-style-type: none"> ○ Pour les magasins considérés comme stratégiques ou standards, la durée de location retenue correspond à l'échéance contractuelle du bail, augmentée des éventuelles options de renouvellement à la main exclusive du preneur ; ○ Pour les magasins considérés comme non stratégiques, la date de fin de contrat correspond à la première option de sortie possible, avec une période minimum de douze mois. ▪ Économique, fondée sur la catégorisation des actifs sous-jacents loués, en fonction de critères d'emplacement, de performance, d'intérêt commercial et en cohérence avec les durées d'amortissement des immobilisations non transférables. <p>En pratique :</p> <p>L'approche économique préconisée par l'IFRS IC est appliquée à l'ensemble des baux et aboutit pour chaque bail :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Soit au maintien de l'échéance contractuelle du bail, car celle-ci reflète la durée de location résiduelle raisonnablement certaine ; ▪ Soit à la prolongation de la durée résiduelle si celle-ci est jugée trop courte au regard de la durée de location raisonnablement certaine selon une approche économique. <p>Hypothèse concernant les taux d'actualisation : une grille de taux par maturité a été établie pour chaque pays. Les taux d'actualisation sont élaborés à partir d'un index Midswap par devise et par maturité, auquel est ajouté un spread (spread appliqué aux emprunts les plus récents du Groupe + prime de risque pays + rating filiale). La maturité du taux retenu est fonction de la durée de chaque contrat de location qui dépend elle-même du profil de paiement. La maturité des taux dépend de la durée résiduelle du contrat jusqu'à l'échéance, à compter de la date de l'événement.</p>
Notes 2.9 et 22 du document d'enregistrement universel 2022	Stocks	Perspectives d'écoulement des stocks pour le calcul de la dépréciation.
Notes 2.10 et 19 du document d'enregistrement universel 2022	Tests de dépréciation des actifs non financiers	<p>Niveau de regroupement des Unités Génératrices de Trésorerie pour le test de perte de valeur.</p> <p>Principales hypothèses retenues pour la construction des valeurs d'utilité (taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini, flux de trésorerie attendus).</p> <p>Appréciation du contexte économique et financier des pays dans lesquels le Groupe opère.</p>
Note 2.11.3 du document d'enregistrement universel 2022	Juste valeur des dérivés de couverture	Fnac Darty évalue la juste valeur des dérivés en retenant les valorisations fournies par les organismes financiers.
Note 20 du document d'enregistrement universel 2022	Actifs financiers non courants	Estimation de leur valeur de réalisation, soit selon des formules de calcul reposant sur des données de marché, soit sur la base de cotations privées.
Notes 2.13 et 12 du document d'enregistrement universel 2022 et note 8 du présent document	Impôt	Hypothèses retenues pour la reconnaissance des impôts différés actifs liés aux reports déficitaires et aux différences temporelles, ainsi que des hypothèses de taux d'impôts différés.
Notes 2.15 et 27 du document d'enregistrement universel 2022	Provisions	Hypothèses sous-jacentes à l'appréciation de la position juridique et à la valorisation des risques.
Notes 2.16 et 26 du document d'enregistrement universel 2022	Avantages du personnel et assimilés	Taux d'actualisation et taux de progression des salaires. Le taux de progression des salaires est basé sur une observation historique et il est en ligne avec les objectifs d'inflation long terme de la zone euro.

Notes 2.18 et 5 du document d'enregistrement universel 2022	Produits des activités ordinaires	<p>Étalement des revenus liés aux ventes de cartes de fidélité et aux ventes d'extensions de garantie sur la durée où les services sont rendus de façon à refléter le calendrier des avantages fournis.</p> <p>Reconnaissance des produits d'activités ordinaires en ventes brutes ou en commissions selon l'analyse de l'intervention du Groupe en qualité de principal ou agent.</p> <p>Les principaux indicateurs de jugement sur la qualification agent/principal sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La responsabilité première de l'exécution du contrat ; • L'exposition au risque sur stocks ; • La fixation du prix de vente.
Note 2.19 du document d'enregistrement universel 2022	Coût de ventes des marchandises	<p>À la clôture de l'exercice, une évaluation des ristournes et coopérations commerciales à percevoir est effectuée sur la base des contrats signés avec les fournisseurs. Cette évaluation est notamment basée sur le montant des achats annuels, des quantités d'articles achetés ou d'autres conditions contractuelles comme l'atteinte de seuils ou la progression du volume d'achats pour les ristournes et la réalisation des services rendus aux fournisseurs au titre des coopérations commerciales.</p>
Note 7 du document d'enregistrement universel 2022	Plans de rémunération de la performance	<p>Hypothèses retenues pour l'évaluation de la juste valeur des instruments attribués (volatilité attendue, rendement de l'action, taux d'actualisation, turnover attendu des bénéficiaires), estimation de réalisation des conditions de performance futures.</p>
Note 31 du document d'enregistrement universel 2022 et note 17.4 du présent document	Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités non poursuivies	<p>Les actifs détenus en vue de la vente sont évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des frais de cession.</p>

Note 3 Faits marquants

Retour aux actionnaires

En 2023, Fnac Darty a poursuivi sa politique de retour aux actionnaires. Un dividende ordinaire de 1,40 euro brut par action au titre de 2022, représentant un montant total de 37,9 millions d'euros, a été affecté au 1^{er} semestre 2023. L'Assemblée Générale mixte des actionnaires en date du 24 mai 2023 a approuvé le dividende d'un montant de 1,40 euro brut par action et a décidé de proposer aux actionnaires une option pour le paiement du dividende en numéraire ou en actions nouvelles. Il a été payé le 6 juillet 2023 en numéraire à hauteur de 21,2 millions d'euros, et en actions avec l'émission de 535 616 nouvelles actions.

En conséquence de la distribution aux actionnaires de Fnac Darty d'un dividende de 1,40 euro par action mis en paiement le 6 juillet 2023, le taux de conversion/d'échange a été porté de 1,070 action Fnac Darty par OCEANE à 1,115 action Fnac Darty par OCEANE, à compter du 6 juillet 2023.

Financement

Au mois de mars 2023, Fnac Darty a exercé la dernière option d'extension de mars 2027 à mars 2028 de sa ligne de crédit RCF. Cette option a été souscrite à 98,5% des engagements bancaires. Le Groupe dispose ainsi d'une ligne de crédit RCF de 500 millions d'euros jusqu'à mars 2027 puis de 492,5 millions d'euros jusqu'à mars 2028.

Procédures

Plusieurs acteurs du secteur de la fabrication et de la distribution de produits électroménagers ont reçu une notification de griefs de la part des services d'instruction de l'Autorité de la concurrence dans laquelle il est reproché, notamment, à un certain nombre de fournisseurs d'avoir pris part à une entente verticale avec certains de leurs distributeurs. Sur l'ensemble des griefs formulés par les services de l'ADLC, un seul vise Darty et s'étend sur une période limitée ayant pris fin en décembre 2014, soit il y a près de 10 ans, et donc antérieurement à l'acquisition de Darty par Fnac réalisée en 2016. De plus, ce grief ne concerne qu'un nombre limité de catégories de produits bien identifiés. Afin de mettre rapidement un terme à une procédure complexe et afin de pouvoir consacrer l'ensemble de ses ressources à la réalisation opérationnelle de son plan stratégique « Everyday », Fnac Darty a décidé de ne pas contester le seul grief qui lui était notifié et de solliciter le bénéfice de la procédure dite de transaction, prévue à l'article L. 464-2 du code de commerce.

Ce choix ne constitue ni un aveu ni une reconnaissance de responsabilité de la part de Darty.

Le montant exact de la sanction susceptible d'être infligée à Darty ne sera connu qu'à l'issue de la procédure, qui devrait en principe intervenir au début de l'année 2024. En prévision de la décision de l'Autorité qui sera rendue à cette date, le Groupe a provisionné la somme de 85,0 millions d'euros, dès le deuxième trimestre de l'année 2023.

Acquisition de MediaMarkt au Portugal

Au cours du 1^{er} semestre 2023 Fnac Darty a conclu un accord avec MediaMarktSaturn, filiale de Ceconomy, en vue d'acquérir 100 % de ses activités au Portugal. MediaMarkt Portugal est un distributeur de produits électroniques de renom et rentable, qui opère 10 magasins ainsi qu'une boutique en ligne, et emploie environ 450 personnes dans l'ensemble du pays. Il propose une gamme très étendue d'appareils électroménagers et de produits techniques, avec un large éventail de références et une offre de services reconnue. Au cours de l'exercice 2021-2022, MediaMarkt Portugal a enregistré un chiffre d'affaires d'environ 140,0 millions d'euros. Après 25 ans de développement réussi au Portugal, Fnac Darty emploie aujourd'hui environ 1 700 collaborateurs et opère un réseau de 35 magasins au Portugal, ainsi que 6 centres PC Clinic, 1 Nature et Découvertes et le site Fnac.pt, pour un chiffre d'affaires d'environ 370,0 millions d'euros à fin 2022. La marque bénéficie d'une large couverture géographique et d'une excellente notoriété auprès des consommateurs. Avec ce projet d'acquisition, déjà relictif avant synergies, le Groupe consolidera sa position de numéro 2 au Portugal et pourra saisir l'opportunité d'accélérer sa croissance dans ses métiers historiques, de se diversifier et de se développer dans les catégories du gros et du petit électroménager, de renforcer ses services et d'améliorer son efficacité globale.

Notation financière

Enfin, les notations du Groupe par les principales agences (Standard & Poor's BB+ perspectives négatives, Scope Ratings et Moody's respectivement BBB et Ba2, perspectives stables) traduisent leur confiance dans la pertinence du modèle omnicanal du Groupe, ses performances opérationnelles, et sa discipline financière.

Note 4 Secteurs opérationnels

Les informations relatives aux secteurs opérationnels suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés et décrites dans les notes aux états financiers.

La mesure de la performance de chaque secteur opérationnel, utilisée par le principal décideur opérationnel, est basée sur le résultat opérationnel courant.

Les produits et charges sans contrepartie en trésorerie incluent principalement des dotations et reprises courantes et non courantes aux amortissements et provisions sur actifs non courants et provisions pour risques et charges.

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles correspondent aux acquisitions d'immobilisations y compris les variations des dettes sur immobilisations. Ils n'incluent pas les investissements d'immobilisations en contrat de location-financement.

Les actifs sectoriels non courants se composent des goodwill et autres immobilisations incorporelles, des immobilisations corporelles et des autres actifs non courants. Les actifs sectoriels se composent des actifs sectoriels non courants, des stocks, des créances clients, des concours à la clientèle et des autres actifs courants. Les passifs sectoriels se composent des financements des concours à la clientèle, des dettes fournisseurs et des autres passifs courants.

Les secteurs opérationnels sont découpés de façon suivante :

- France et Suisse : ce secteur est composé des activités du Groupe dirigées depuis la France. Ces activités sont réalisées sur les territoires français, suisse et monégasque. Ce secteur inclut également les franchises du Cameroun, du Congo, de la Côte-d'Ivoire, du Luxembourg, du Qatar, du Sénégal, et de la Tunisie. Le secteur France et Suisse inclut également l'activité de Nature & Découvertes France et ses filiales internationales qui sont dans leur totalité dirigées depuis la France ;
- Péninsule Ibérique : ce secteur est composé des activités du Groupe réalisées et regroupées sur les territoires espagnol et portugais ;
- Belgique et Luxembourg : ce secteur est composé des activités du Groupe gérées depuis la Belgique et regroupées sur les territoires belge et luxembourgeois.

Le découpage des secteurs opérationnels reflète l'organisation du Groupe.

Informations par secteur opérationnel

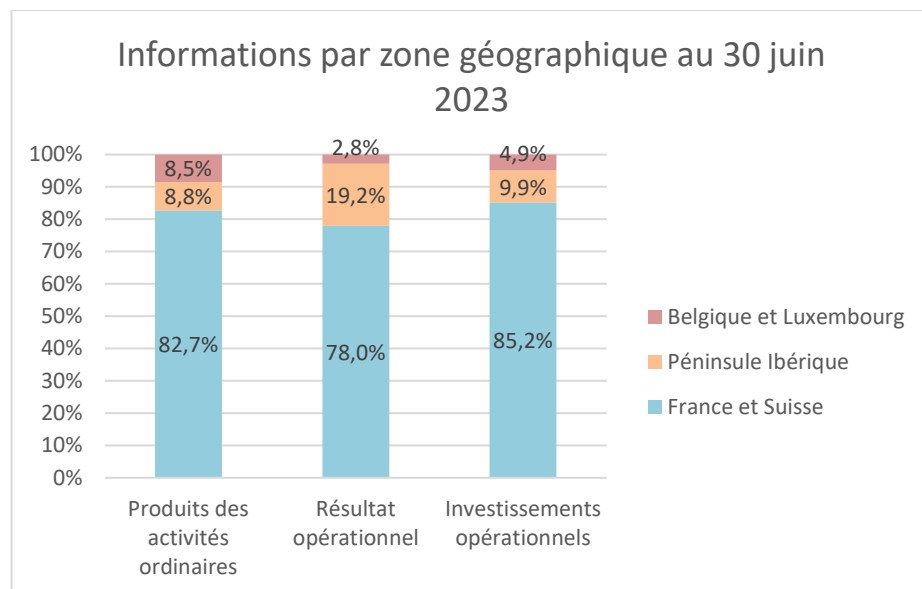
<i>(en millions d'euros)</i>	France et Suisse	Péninsule Ibérique	Belgique et Luxembourg	Total
Exercice 30 juin 2023				
Produits des activités ordinaires	2 766,2	292,3	285,6	3 344,1
- Produits techniques	1 242,4	159,4	142,4	1 544,2
- Produits électroménagers	624,0	0,0	93,6	717,6
- Produits éditoriaux	477,4	91,5	27,1	596,0
- Autres produits et services	422,4	41,4	22,5	486,3
Résultat opérationnel courant	(27,7)	(6,8)	(1,0)	(35,5)
Investissements opérationnels et désinvestissements	38,0	4,4	2,2	44,6

<i>(en millions d'euros)</i>	France et Suisse	Péninsule Ibérique	Belgique et Luxembourg	Total
Exercice 30 juin 2022				
Produits des activités ordinaires	2 843,7	305,5	279,1	3 428,3
- Produits techniques	1 328,9	177,0	142,5	1 648,4
- Produits électroménagers	660,1	0,0	94,4	754,5
- Produits éditoriaux	431,4	88,8	22,0	542,2
- Autres produits et services	423,3	39,7	20,2	483,2
Résultat opérationnel courant	16,7	(1,9)	3,8	18,6
Investissements opérationnels et désinvestissements	51,7	3,0	2,2	56,9

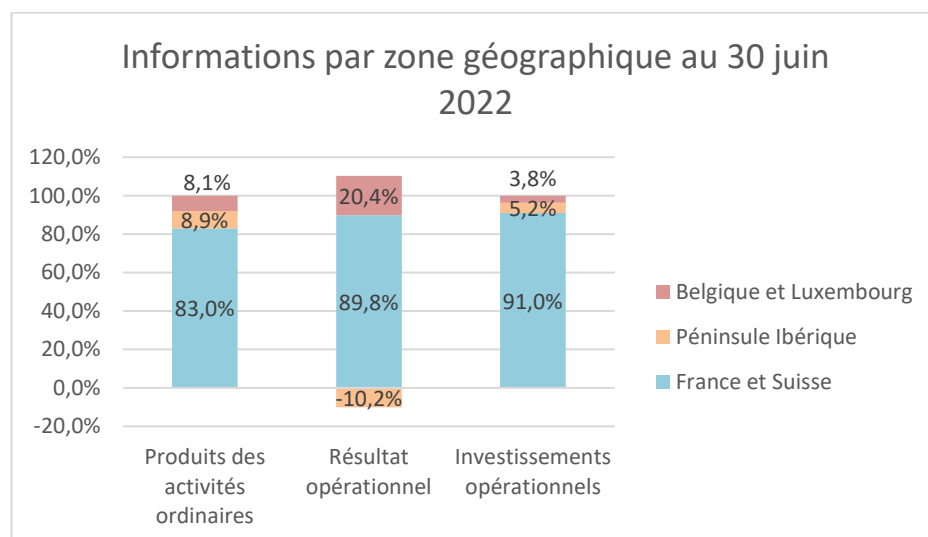
<i>(en millions d'euros)</i>	France et Suisse	Péninsule Ibérique	Belgique et Luxembourg	Total
Exercice 31 décembre 2022				
Produits des activités ordinaires	6 613,3	719,6	616,5	7 949,4
- Produits techniques	3 104,2	410,3	315,5	3 830,0
- Produits électroménagers	1 438,8	0,0	199,8	1 638,6
- Produits éditoriaux	1 075,4	213,0	55,6	1 344,0
- Autres produits et services	994,9	96,3	45,6	1 136,8
Résultat opérationnel courant	202,6	16,9	11,1	230,6
Investissements opérationnels et désinvestissements	116,1	10,1	5,2	131,4

Répartition des produits des activités ordinaires, des résultats opérationnels et des actifs par zone géographique

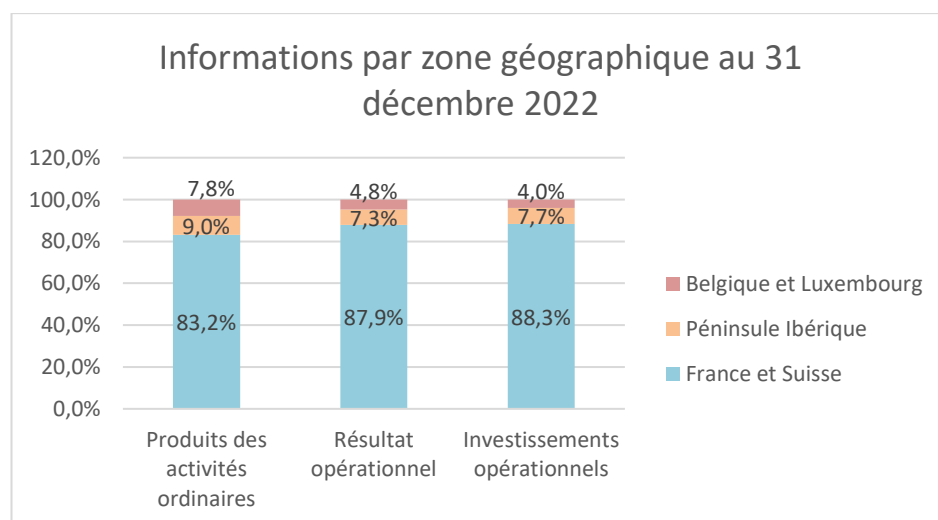
Au 1^{er} semestre 2023 :



Au 1^{er} semestre 2022 :



En 2022 :



Note 5 Charges de personnel

Au 1^{er} semestre 2023, les charges de personnel sont en augmentation de 1,8 million d'euros par rapport au 1^{er} semestre 2022 et s'établissent à 575,5 millions d'euros. Cette hausse est principalement liée à l'impact des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) sur le 1^{er} semestre 2023 partiellement compensée par des baisses de charges des plans de rémunération de performance.

L'application de la norme IFRS 2 sur les paiements fondés sur des actions conduit à constater une charge de personnel répartie de manière linéaire sur la période d'acquisition des droits en contrepartie. L'ensemble des plans en cours d'acquisition au 30 juin 2022 sera dénoué en instruments de capitaux propres.

Les charges de personnel de la période incluent une charge liée à l'application de cette norme. Cette charge est comptabilisée à hauteur de la quote-part de juste valeur des services rendus sur la période. Elle est liée aux plans de rémunération de performance.

Sur la base des hypothèses décrites dans les comptes annuels 2022, la charge IFRS 2 s'élève, pour le 1^{er} semestre 2023, à un montant de 1,1 million d'euros contre 6,6 millions d'euros pour le 1^{er} semestre 2022.

Note 6 Autres produits et charges opérationnels non courants

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2022
Provision pour amende de l'Autorité de la concurrence	(85,0)	0,0
Coûts de fermeture de Manor en Suisse alémanique	(6,1)	0,0
Restructuration du parc immobilier	(2,0)	(7,6)
Autres charges de restructuration	(3,9)	(3,0)
Autres produits et charges non courants nets	(3,4)	(3,3)
Autres produits et charges opérationnels non courants	(100,4)	(13,9)

Les autres produits et charges opérationnels non courants du Groupe regroupent les éléments inhabituels et significatifs de nature à affecter la pertinence du suivi de la performance économique du Groupe.

Au 1^{er} semestre 2023, ils constituent une charge nette de 100,4 millions d'euros et incluent :

- 85,0 millions d'euros de charges non courantes liées à constitution d'une provision pour amende de l'Autorité de la concurrence. Plusieurs acteurs du secteur de la fabrication et de la distribution de produits électroménagers ont reçu une notification de griefs de la part des services d'instruction de l'Autorité de la concurrence dans laquelle il est reproché, notamment, à un certain nombre de fournisseurs d'avoir pris part à une entente verticale avec certains de leurs distributeurs. Sur l'ensemble des griefs formulés par les services de l'ADLC, un seul vise Darty et s'étend sur une période limitée ayant pris fin en décembre 2014, soit il y a près de 10 ans, et donc antérieurement à l'acquisition de Darty par Fnac réalisée en 2016. De plus, ce grief ne concerne qu'un nombre limité de catégories de produits bien identifiés. Afin de mettre rapidement un terme à une procédure complexe et pouvoir consacrer l'ensemble de ses ressources à la réalisation opérationnelle de son plan stratégique « Everyday », Fnac Darty a décidé de ne pas contester le seul grief qui lui était notifié et de solliciter le bénéfice de la procédure dite de transaction, prévue à l'article L. 464-2 du code de commerce. Ce choix ne constitue ni un aveu ni une reconnaissance de responsabilité de la part de Darty. Le montant exact de la sanction susceptible d'être infligée à Darty ne sera connu qu'à l'issue de la procédure, qui devrait en principe intervenir au début de l'année 2024. En prévision de la décision de l'Autorité qui sera rendue à cette date, le Groupe a provisionné la somme de 85,0 millions d'euros ;
- 6,1 millions d'euros de charges non courantes liées aux coûts de fermeture des shop-in-shops de Manor en Suisse alémanique. L'enseigne avait conclu un partenariat pour le déploiement de 27 shop-in-shop au sein des magasins Manor, dont les derniers ont été ouverts au cours du premier semestre 2022. Cependant, le contexte économique difficile rencontré en Suisse et notamment sur le périmètre Manor a amené le Groupe à annoncer, fin janvier 2023, un recentrage de son partenariat sur 17 points de vente prioritaires pour les deux enseignes situés principalement en Suisse romande. Fnac Suisse et Manor poursuivent ainsi leur engagement commercial pour l'animation de shop-in-shops de produits culturels, électroménagers et technologiques Fnac chez Manor. Le marché suisse, où la présence de la Fnac aura triplé en moins de trois ans avec, à l'issue du 1^{er} semestre 2023, 26 enseignes (9 magasins intégrés et 17 shop-in-shops au sein de Manor), reste une zone importante pour le Groupe qui va continuer d'y investir ;
- 2,0 millions d'euros de charges non courantes liées à la restructuration du parc immobilier ;
- 3,9 millions d'euros de charges non courantes nettes de restructuration liées à des plans d'adaptation d'effectifs et de structure en France et à l'international ;
- Une charge nette de 3,4 millions d'euros liée à divers litiges non courants.

Au 1^{er} semestre 2022, ils constituaient une charge nette de 13,9 millions d'euros et incluaient :

- 7,6 millions d'euros de charges non courantes liées à la restructuration du parc immobilier,
- 3,0 millions d'euros de charges non courantes de restructuration liées à des plans d'adaptation d'effectifs et de structure en France et à l'international ;
- Une charge non courante nette de 3,3 millions d'euros liée à divers litiges non courants.

Note 7 Charges financières (nettes)

Les charges financières nettes s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2022
Coûts liés à l'endettement financier net du Groupe	(13,1)	(11,9)
Intérêts sur dettes de loyers	(16,6)	(11,3)
Autres produits et charges financiers	(14,3)	5,3
Charges financières nettes	(44,1)	(17,9)

Au 1^{er} semestre 2023, le résultat financier constitue une charge nette de 44,1 millions d'euros contre une charge nette de 17,9 millions d'euros au 1^{er} semestre 2022.

Aux 1^{ers} semestres 2023 et 2022, les coûts liés à l'endettement financier net du Groupe sont principalement composés des intérêts financiers de l'emprunt obligataire de 650 millions d'euros et de l'emprunt souscrit auprès de la Banque Européenne d'Investissement pour 100 millions d'euros, ainsi que des intérêts financiers et de la charge actuarielle de l'OCEANE émise par le Groupe en mars 2021 pour un montant de 200 millions d'euros. Ces coûts incluent également l'étalement des coûts de mise en place de l'endettement financier du Groupe.

A la suite de la mise en place, au mois de décembre 2022, de la ligne de crédit additionnelle bancaire non tirée sous la forme d'un *Delayed Drawn Term Loan* (DDTL) de 300 millions d'euros, les coûts liés à l'endettement financier du Groupe du 1^{er} semestre 2023, incluent les intérêts financiers afférents.

Au 1^{er} semestre 2023, les intérêts sur dettes de loyers liés à l'application d'IFRS 16 représentent un montant de 16,6 millions d'euros. Cette charge est en augmentation de 5,3 millions d'euros par rapport au 1^{er} semestre 2022, consécutivement à la hausse des taux d'actualisation entre les deux périodes.

Les autres produits et charges financiers incluent principalement le coût du crédit à la consommation, les impacts financiers liés aux avantages post-emploi du personnel et la mise à la juste valeur par le résultat des actifs financiers du Groupe. Au premier semestre 2022, le Groupe avait enregistré un produit de 6,6 millions d'euros lié à la mise à la juste valeur des parts dans le fonds Daphni Purple. Ces parts ont été cédées en juin 2023 dégageant sur le premier semestre 2023 une moins-value de 10,6 millions d'euros par rapport à cette juste valeur, dans un contexte de normalisation des valorisations de marché. Depuis son origine en 2016, l'investissement du Groupe dans le fonds Daphni Purple a dégagé une plus-value de cession cumulée de 10,4 millions d'euros.

Note 8 Impôt

La charge d'impôt des activités poursuivies s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2022
Résultat avant impôt	(180,0)	(13,2)
Charge d'impôt exigible hors CVAE	33,7	0,3
Charge d'impôt exigible liée à la CVAE	(3,1)	(5,6)
Produit/(charge) d'impôt différé	(12,1)	1,9
Charge totale d'impôt	18,5	(3,4)
Taux d'impôt total semestriel	10%	(26%)

Sur la clôture des périodes intermédiaires, les charges d'impôt exigible et différé sont calculées à partir du taux effectif d'impôt estimé pour l'ensemble de l'exercice pour chaque entité ou sous-ensemble fiscal.

L'impôt exigible et différé sur le résultat a été évalué sur une base annuelle. L'utilisation d'un taux moyen effectif attendu permet notamment de refléter la combinaison des structures de taux d'impôt progressifs qui seraient applicables au résultat de l'exercice, y compris les modifications des taux d'impôt votées ou quasi votées devant prendre effet un peu plus tard dans l'exercice, pour chaque sous-ensemble fiscal.

En 2023, le taux d'impôt semestriel est fortement affecté par la provision pour amende de l'Autorité de la concurrence d'un montant de 85,0 millions d'euros, non déductible fiscalement.

Le taux effectif d'impôt total semestriel du Groupe résulte de l'application du taux effectif d'impôt attendu pour 2023 de chaque sous-ensemble fiscal. Son niveau semestriel est dépendant du poids du résultat de chaque sous-ensemble fiscal dans le résultat avant impôt semestriel du Groupe et n'est pas représentatif du taux d'impôt total annuel attendu. La lecture du taux semestriel d'impôt par sous-ensemble fiscal est plus représentative du taux d'impôt annuel 2023 attendu :

	Groupe	France	dont	
			Filiales internationales imposables sur l'année 2023	Filiales internationales non imposables sur l'année 2023
Taux d'impôt total semestriel 2023	10%	12%	34%	1%
<i>Dont impact taux lié à l'amende ADLC</i>		(16%)	n/a	0%
<i>Dont taux CVAE</i>		(2%)	n/a	0%
Taux effectif d'impôt récurrent hors éléments exceptionnels et hors CVAE		32%	34%	1%

	Groupe	France	<i>dont</i>	
			Filiales internationales imposables sur l'année 2022	Filiales internationales non imposables sur l'année 2022
Taux d'impôt total semestriel 2022	(26%)	(177%)	28%	12%
<i>Dont taux CVAE</i>		<i>(297%)</i>	<i>n/a</i>	<i>0%</i>
Taux effectif d'impôt récurrent hors éléments exceptionnels et hors CVAE		30%	28%	12%

Note 9 Résultats par action

Les résultats nets par action sont calculés sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation sous déduction du nombre moyen pondéré d'actions détenues par les sociétés consolidées.

Au 1^{er} semestre 2023, en moyenne, Fnac Darty a détenu 153 867 actions d'auto-contrôle, et ce, dans le cadre du contrat de liquidité ouvert auprès de Oddo BHF et Natixis.

Au 30 juin 2023, le Groupe détient 147 729 actions d'auto-contrôle.

Les résultats nets par action dilués prennent en compte le nombre moyen pondéré d'actions défini ci-avant, majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires potentiellement dilutives. Les actions potentiellement dilutives correspondent aux actions accordées au personnel dans le cadre de transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres, ainsi qu'aux 2 468 221 obligations convertibles créée dans le cadre de l'émission de l'OCEANE au mois de mars 2021. La conversion de l'OCEANE émise par Fnac Darty se traduira par la remise d'un nombre fixe d'actions contre un montant fixe de trésorerie et les termes et conditions prévoient une « full dividend protection » avec pour conséquence un ajustement de la parité dès qu'un dividende est mis en paiement. Au terme du versement du dividende au mois de juillet 2023, l'ajustement de la parité est passé de 1,070 à 1,115 soit 2 752 066 actions.

Les instruments émis par le Groupe ont un effet dilutif sur le 1^{er} semestre 2023, à hauteur de 3 267 535 actions.

Le nombre d'actions qui pourraient devenir potentiellement dilutives sur un exercice ultérieur s'élève à 459 670 actions.

Résultat par action au 30 juin 2023

<i>(en millions d'euros)</i>	Part du Groupe		
	Ensemble consolidé	Activités poursuivies	Activités abandonnées
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	(133,9)	(163,3)	29,4
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises	26 943 614	26 943 614	26 943 614
Nombre moyen pondéré d'actions auto détenues	(153 867)	(153 867)	(153 867)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	26 789 748	26 789 748	26 789 748
Résultat de base par action (en euros)	(5,00)	(6,10)	1,10

<i>(en millions d'euros)</i>	Part du Groupe		
	Ensemble consolidé	Activités poursuivies	Activités abandonnées
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	(133,9)	(163,3)	29,4
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	26 789 748	26 789 748	26 789 748
Instruments convertibles et échangeables	2 752 066	2 752 066	2 752 066
Actions ordinaires dilutives	515 468	515 468	515 468
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées	30 057 282	30 057 282	30 057 282
Résultat dilué par action (en euros)	(4,45)	(5,43)	0,98

Résultat par action au 30 juin 2022

<i>(en millions d'euros)</i>	Part du Groupe		
	Ensemble consolidé	Activités poursuivies	Activités abandonnées
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	(17,6)	(17,4)	(0,2)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises	26 784 374	26 784 374	26 784 374
Nombre moyen pondéré d'actions auto détenues	(94 049)	(94 049)	(94 049)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	26 690 325	26 690 325	26 690 325
Résultat de base par action (en euros)	(0,66)	(0,65)	(0,01)

<i>(en millions d'euros)</i>	Part du Groupe		
	Ensemble consolidé	Activités poursuivies	Activités abandonnées
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	(17,6)	(17,4)	(0,2)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	26 690 325	26 690 325	26 690 325
Instruments convertibles et échangeables	2 640 996	2 640 996	2 640 996
Actions ordinaires dilutives	696 775	696 775	696 775
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées	30 028 096	30 028 096	30 028 096
Résultat dilué par action (en euros)	(0,59)	(0,58)	(0,01)

Note 10 Autres éléments du résultat global

Les autres éléments du résultat global sont principalement composés :

- Des profits et des pertes résultant de la conversion des états financiers d'une activité à l'étranger ;
- Des éléments relatifs à l'évaluation des obligations au titre des avantages du personnel : réévaluation du passif net au titre des régimes à prestation définies ;
- De la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture enregistrée en contrepartie des autres éléments du résultat global.

Les taux d'actualisation retenus par le Groupe pour le calcul de cet impact sont les suivants :

	Au 30 juin 2023	Au 31 décembre 2022
Taux d'actualisation		
- France	3,75%	3,80%
- Suisse	2,25%	2,25%
- Belgique	3,95%	3,95%
- Royaume-Uni	5,20%	4,80%

Les montants de ces éléments, avant et après effets d'impôt liés, ainsi que les ajustements de reclassement en résultat, sont les suivants :

30 juin 2023

<i>(en millions d'euros)</i>	Net
Ecart de conversion	(0,8)
Juste valeur des instruments de couverture	(0,1)
Éléments recyclables en résultat	(0,9)
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies	(0,8)
Éléments non recyclables en résultat	(0,8)
Autres éléments du résultat global, après impôts au 30 juin 2023	(1,7)

30 juin 2022

<i>(en millions d'euros)</i>	Net
Ecart de conversion	0,7
Juste valeur des instruments de couverture	(1,3)
Éléments recyclables en résultat	(0,6)
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies	29,1
Éléments non recyclables en résultat	29,1
Autres éléments du résultat global, après impôts au 30 juin 2022	28,5

Note 11 Droits d'utilisation

Le tableau ci-dessous présente les droits d'utilisation par catégorie d'actif :

<i>(en millions d'euros)</i>	Magasins	Bureaux	Plateformes	Autres	Total
Valeur nette au 31 décembre 2022	901,5	76,5	67,8	69,4	1 115,2
Augmentations (entrées et revalorisation d'actifs)	49,9	1,1	2,3	12,0	65,3
Diminutions (amortissements, résiliations)	(116,7)	(7,0)	(7,5)	(18,4)	(149,6)
Autres variations	4,1	0,0	0,0	0,0	4,1
Valeur nette au 30 juin 2023	838,8	70,6	62,6	63,0	1 035,0

Les éléments relatifs aux dettes locatives sont présentés en Note 15.

Note 12 Capitaux propres

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30 juin 2023	Au 31 décembre 2022
Capitaux propres - part revenant au Groupe	1 342,2	1 511,7
Capitaux propres - part revenant aux intérêts non contrôlés	12,7	10,9
Capitaux propres	1 354,9	1 522,6

Au 30 juin 2023, les capitaux propres consolidés de Fnac Darty sont en diminution de 150,7 millions d'euros par rapport à la clôture de l'exercice précédent.

En 2023, Fnac Darty a poursuivi sa politique de retour aux actionnaires. Un dividende ordinaire de 1,40 euro brut par action au titre de 2022, représentant un montant total de 37,9 millions d'euros, a été affecté au 1^{er} semestre 2023. L'Assemblée Générale mixte des actionnaires en date du 24 mai 2023 a approuvé le dividende d'un montant de 1,40 euro brut par action et a décidé de proposer aux actionnaires une option pour le paiement du dividende en numéraire ou en actions nouvelles. Il a été payé le 6 juillet 2023 en numéraire à hauteur de 21,2 millions d'euros, et en actions avec l'émission de 535 616 nouvelles actions.

La part des capitaux propres revenant au Groupe a diminué de 152,5 millions d'euros. Cette diminution nette est principalement liée, au dividende détaché au 1^{er} semestre 2023 au titre de l'exercice 2022 pour un montant de 37,9 millions d'euros, ainsi qu'au résultat net part du Groupe du 1^{er} semestre 2022 pour -133,9 millions d'euros. La diminution nette est compensée par les écarts de conversion présentés au niveau de la rubrique « autres éléments du résultat global » pour 16,3 millions d'euros.

La part des capitaux propres revenant aux intérêts non contrôlés est en augmentation de 1,8 million d'euros, s'établissant à 12,7 millions d'euros. Cette diminution résulte principalement de la part des intérêts non contrôlés dans le résultat net pour 1,8 million d'euros, ainsi qu'une diminution de 0,1 million d'euros liée au dividende revenant aux minoritaires.

Note 13 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les postes de trésorerie et équivalents de trésorerie s'analysent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30 juin 2023	Au 31 décembre 2022
Trésorerie	427,4	931,7
Equivalents de trésorerie	0,0	0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	427,4	931,7

Au 30 juin 2023, la trésorerie inclut un montant de 2,8 millions d'euros alloué dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de liquidité. Ce contrat est destiné à favoriser la liquidité des transactions et la régularité de cotation de l'action Fnac Darty.

Les éléments comptabilisés par le Groupe en tant que « Trésorerie et équivalents de trésorerie » répondent aux critères repris dans la réponse de l'ANC du 27 novembre 2018 à l'AMF concernant le traitement comptable des fonds monétaires agréés au titre du Règlement MMF. En particulier, les placements sont revus régulièrement conformément aux procédures du Groupe et dans le strict respect des critères de qualification définis par la norme IAS 7 et la réponse de l'ANC. Au 30 juin 2023, ces analyses n'ont pas conduit à des changements de classification comptable préalablement retenue.

Note 14 Dettes financières

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2023							Au-delà	Au 31 décembre 2022
	2023	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5			
Emprunts et dettes financières à long terme	918,8	0,0	316,6	16,6	366,6	202,4	16,6	917,3	
Emprunt obligataire 2026	350,0				350,0			350,0	
Emprunt obligataire 2024	300,0		300,0					300,0	
Composante dette financière de l'OCEANE	185,8					185,8		184,0	
Emprunt Banque Européenne d'Investissement	83,0		16,6	16,6	16,6	16,6	16,6	83,3	
Emprunts et dettes financières à court terme	182,9	182,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	19,5	
Titres de créances négociables	163,0	163,0						0,0	
Emprunt Banque Européenne d'Investissement	17,0	17,0						16,7	
Intérêts capitalisés des emprunts	2,5	2,5						1,3	
Autres dettes financières	0,4	0,4						1,5	
Total endettement financier hors IFRS 16	1 101,7	182,9	316,6	16,6	366,6	202,4	16,6	936,8	
%		16,6%	28,7%	1,5%	33,3%	18,4%	1,5%		
Dettes locatives IFRS 16	1 064,8	238,3	228,2	192,7	107,4	80,5	217,7	1 140,5	
Dettes locatives IFRS 16 à long terme	826,5		228,2	192,7	107,4	80,5	217,7	896,9	
Dettes locatives IFRS 16 à court terme	238,3	238,3						243,6	
Total endettement financier avec IFRS 16	2 166,5	421,2	544,8	209,3	474,0	282,9	234,3	2 077,3	

Au 30 juin 2023, les dettes financières brutes se composent principalement :

- des emprunts obligataires à échéance 2024 pour 300,0 millions d'euros et à échéance 2026 pour 350,0 millions d'euros ;
- de la composante dette des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes (OCEANE) pour un montant de 185,8 millions d'euros au 30 juin 2023 ;
- de titres de créances négociables pour 163,0 millions d'euros ;
- de l'emprunt auprès de la Banque européenne d'investissement d'un montant de 100,0 millions d'euros.

Par rapport au 31 décembre 2022, l'endettement financier net hors dettes locatives liées à la norme IFRS 16 est en augmentation de 164,9 millions d'euros, et de 89,2 millions d'euros avec les dettes locatives. L'augmentation de l'endettement financier est principalement liée à la souscription de titres de créances négociables pour 163,0 millions d'euros.

Le détail des dettes locatives est présenté en Note 15.

Note 15 Dettes locatives

Les dettes locatives s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022	Nouveaux contrats et revalorisations	Dévalorisations	Remboursements	Variation de change	Reclassement	Autres variations	Passifs détenus en vue de la vente	Au 30 juin 2023
Dettes locatives à moins d'un an	243,6	9,2	(14,2)	(117,0)	0,0	117,2	(0,5)		238,3
Dettes locatives à plus d'un an	896,9	63,1	(14,6)		0,1	(117,2)	(1,8)		826,5
Dettes locatives	1 140,5	72,3	(28,8)	(117,0)	0,1	0,0	(2,3)	0,0	1 064,8

L'échéancier de la dette locative est le suivant :

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2023
N+1	238,3
N+2	228,2
N+3	192,7
N+4	107,4
N+5	80,5
Au-delà de 5 ans	217,7
Total	1 064,8

Exemptions, allègements et autres informations relatives à la norme IFRS 16

Les loyers variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux ne sont pas inclus dans l'évaluation de la dette locative ni dans celle du droit d'utilisation. Les paiements correspondants sont comptabilisés en charges de la période et sont inclus dans les charges opérationnelles au compte de résultat.

Pour les contrats de location de courte durée (inférieure ou égale à 12 mois) et les contrats de location d'actifs de faible valeur (inférieure à 5 000 dollars américains), le Groupe a choisi de retenir l'exemption permise par la norme et de comptabiliser une charge de location. Cette charge est présentée dans les « Autres produits et charges opérationnels courants » du compte de résultat consolidé.

Conformément aux directives de la norme IFRS 16, le montant des droits au bail a été reclassé en droit d'utilisation.

Concernant les contrats de sous-location relatifs à des baux immobiliers, le Groupe comptabilise, conformément à la norme IFRS 16, une créance de sous-location principalement en contrepartie du droit d'utilisation, et pour la différence en capitaux propres.

Les exemptions, allègements et autres informations relatives à la norme IFRS 16 sont détaillés dans les tableaux suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2023	30 juin 2022
Charges de loyers variables	3,0	2,8
Charges sur contrats de faible valeur	0,4	0,4
Charges sur contrats de courte durée	0,2	0,3
Produits de sous-location	0,8	0,5

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30 juin 2023	Au 31 décembre 2022
Engagement locatif sur contrats de courte durée	0,2	0,1
Droit au bail reclassé en droits d'utilisation	37,4	37,9

Note 16 Endettement Financier net

L'endettement financier net de Fnac Darty s'établit comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30 juin 2023	Au 31 décembre 2022
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(427,4)	(931,7)
Dettes financières brutes	1 101,7	936,8
Endettement financier net hors IFRS 16	674,3	5,1
Dettes locatives	1 064,8	1 140,5
Endettement financier net avec IFRS 16	1 739,1	1 145,6

Par rapport au 31 décembre 2022, l'endettement financier net hors dettes locatives liées à la norme IFRS 16 est en augmentation de 669,2 millions d'euros, et de 593,5 millions d'euros avec les dettes locatives. Au 1^{er} semestre 2023, l'augmentation de l'endettement financier est principalement liée aux flux nets de trésorerie issus des activités opérationnelles et des flux liés aux remboursements des dettes locatives.

Note 17 Tableau des flux de trésorerie

La trésorerie nette des découverts bancaires s'élève au 30 juin 2023 à 427,4 millions d'euros et correspond au montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie présenté ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30 juin 2023	Au 31 décembre 2022
Trésorerie et équivalents de trésorerie du bilan	427,4	931,7
Découverts bancaires	0,0	0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie du tableau des flux de trésorerie	427,4	931,7

La variation de la trésorerie du Groupe est de -504,3 millions d'euros s'articule comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2023	30 juin 2022
Flux nets liés aux activités opérationnelles	(463,2)	(581,5)
Flux nets liés aux activités d'investissement	(52,9)	(54,4)
Flux nets liés aux activités de financement	17,8	(194,6)
Flux nets liés aux activités non poursuivies	(5,9)	0,0
Incidence de variations des cours de change	(0,1)	(0,8)
Variation nette de la trésorerie	(504,3)	(831,3)

17.1. Flux nets liés aux activités opérationnelles

Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles résultent essentiellement des principales activités génératrices de trésorerie du Groupe et s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2023	30 juin 2022
Capacité d'auto-financement avant impôts, dividendes et intérêts	131,0	194,6
Variation du besoin en fonds de roulement	(630,4)	(736,2)
Impôts sur le résultat payés	36,2	(39,9)
Flux nets liés aux activités opérationnelles	(463,2)	(581,5)

La formation de la capacité d'auto-financement avant impôts, dividendes et intérêts est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2023	30 juin 2022
Résultat net des activités poursuivies	(161,5)	(16,6)
Dotations et reprises sur actifs non courants et provisions pour risques et charges	267,7	187,2
Résultat de cession courant des actifs opérationnels	(1,6)	1,5
Résultat de cession non courant des actifs opérationnels	4,5	1,3
Résultat de cession non courant d'actifs financiers	0,0	(0,3)
Charges et produits d'impôts différés	12,1	(1,9)
Actualisation des provisions pour retraites & autres avantages similaires	(0,5)	3,7
Dotations et reprises financières sur actifs financiers non courants	21,4	(7,3)
Capacité d'auto-financement	142,1	167,6
Charges et produits d'intérêts financiers	19,5	21,7
Dividendes reçus	0,0	0,0
Charge nette d'impôt exigible	(30,6)	5,3
Capacité d'auto-financement avant impôts, dividendes et intérêts	131,0	194,6

Les dotations et reprises sur actifs non courants et provisions pour risques et charges incluent les amortissements du droit d'utilisation liés à l'application de la norme IFRS 16.

17.2. Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement du Groupe comprennent les acquisitions et les cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles (investissements opérationnels nets), ainsi que les acquisitions et cessions de filiales nettes de la trésorerie acquise ou cédée, les acquisitions et cessions d'autres actifs financiers et les intérêts et dividendes reçus (investissements financiers nets).

Les investissements opérationnels et financiers réalisés par le Groupe au cours du 1^{er} semestre 2023 représentent une dépense nette de 52,9 millions d'euros. Au 1^{er} semestre 2022, ils représentaient une dépense nette de 54,4 millions d'euros.

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2022
Investissements opérationnels nets	(63,1)	(56,4)
Investissements financiers nets	10,2	2,0
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(52,9)	(54,4)

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement réalisés par le Groupe au cours du 1^{er} semestre 2023 sont de 52,9 millions d'euros, la majeure partie étant composée d'acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles afin d'ouvrir de nouveaux points de vente, de rénover des points de vente existants, de développer les capacités logistiques de stockage et de livraison, de poursuivre la mise en œuvre de convergence des systèmes informatiques de Fnac et Darty et d'assurer le développement des sites Internet.

Les flux de trésorerie liés aux investissements opérationnels du Groupe au 1^{er} semestre 2023 sont une dépense nette de 63,1 millions d'euros en hausse de 6,7 millions d'euros par rapport au 1^{er} semestre 2022. Au 1^{er} semestre 2023, la variation des dettes sur immobilisation et les cessions d'immobilisation sont liées à la restructuration du parc immobilier du Groupe.

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2022
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(60,2)	(57,2)
Variation des dettes sur immobilisations incorporelles et corporelles	(18,5)	0,5
Total des acquisitions d'immobilisations	(78,7)	(56,7)
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	15,6	0,3
Total des acquisitions et cessions d'immobilisations	(63,1)	(56,4)

Les investissements financiers nets du Groupe représentent un encaissement de 10,2 millions d'euros au premier semestre 2023, contre un encaissement de 2,0 millions d'euros au premier semestre 2022.

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2022
Acquisitions d'autres actifs financiers	(0,3)	(3,2)
Cessions d'autres actifs financiers	10,5	5,2
Investissement financiers (nets)	10,2	2,0

Au 1^{er} semestre 2023, les acquisitions d'autres actifs financiers pour -0,3 million d'euros correspondent à :

- Un décaissement de 0,5 million d'euros correspondant à un appel de fonds dans le fonds d'investissement Raise ;
- Un encaissement net de 0,2 million d'euros correspondant aux mouvements financiers des dépôts de garanties des bailleurs.

Au 1^{er} semestre 2023, les cessions d'autres actifs financiers pour 10,5 millions d'euros correspondent à :

- Principalement à un encaissement de 10,5 millions d'euros lié à la cession de la participation du Groupe dans le fonds d'investissement Daphni Purple.

Au 1^{er} semestre 2022, les acquisitions d'autres actifs financiers pour -3,2 millions d'euros correspondaient à :

- Un décaissement de 2,5 millions d'euros lié à un investissement réalisé par Fnac Darty dans la société Minteed (plateforme visant à créer des jetons non fongibles dans le domaine de l'art) se composant d'une prise de participation en actions (25% du capital) et une souscription d'obligations convertibles ;
- Un décaissement net de 0,7 million d'euros correspondant aux mouvements financiers des dépôts de garanties des bailleurs.

Au 1^{er} semestre 2022, les cessions d'autres actifs financiers pour 5,2 millions d'euros correspondaient à :

- Un encaissement de 4,2 millions d'euros correspondant à un remboursement de valeur nominale des parts détenues dans le fonds Daphni Purple pour 4,6 millions d'euros, partiellement compensé par un appel de fonds complémentaire de 0,4 million d'euros ;
- Un encaissement de 1,0 million d'euros correspondant à la cession de la totalité de la participation de Fnac Darty dans la société Izneo (soit 50% du capital).

17.3. Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement

Les activités de financement sont les activités qui ont pour conséquence des changements dans l'importance et la composition des apports en capital et des emprunts de l'entité.

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2023	30 juin 2022
Acquisitions ou cessions d'actions d'auto-contrôle	(0,1)	(2,1)
Dividendes versés aux actionnaires	(0,1)	(55,0)
Remboursement d'emprunts	(0,4)	(0,5)
Remboursements des dettes locatives	(117,0)	(114,4)
Intérêts payés sur dettes locatives	(16,5)	(11,3)
Augmentation des autres dettes financières	163,7	0,0
Intérêts versés et assimilés	(11,3)	(9,2)
Financement du fonds de pension Comet	(0,5)	(2,1)
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	17,8	(194,6)

Au 1^{ers} semestres 2023 et 2022, les décaissements nets pour acquisitions et cessions d'actions d'auto-contrôle représentent les flux de trésorerie réalisés dans le cadre du contrat de liquidité ouvert auprès de Oddo BHF. Au 30 juin 2023, le Groupe détient 147 729 actions d'auto-contrôle contre 136 264 actions d'auto-contrôle au 30 juin 2022.

Les dividendes versés aux actionnaires au 1^{er} semestre 2023 pour 0,1 million d'euros correspondent aux dividendes versés par les filiales du Groupe aux actionnaires minoritaires. Par ailleurs, en 2023, Fnac Darty a poursuivi sa politique de retour aux actionnaires. Un dividende ordinaire de 1,40 euro brut par action au titre de 2022, représentant un montant total de 37,9 millions d'euros, a été affecté au 1^{er} semestre 2023. L'Assemblée Générale mixte des actionnaires en date du 24 mai 2023 a approuvé le dividende d'un montant de 1,40 euro brut par action et a décidé de proposer aux actionnaires une option pour le paiement du dividende en numéraire ou en actions nouvelles. Il a été payé le 6 juillet 2023 en numéraire à hauteur de 21,2 millions d'euros, et en actions avec l'émission de 535 616 nouvelles actions.

Au 1^{er} semestre 2022, les dividendes versés d'un montant de 55,0 millions d'euros représentaient pour 53,5 millions d'euros le dividende versé par Fnac Darty à ses actionnaires, et pour 1,5 million d'euros de dividende versé par les filiales du Groupe aux minoritaires.

Aux 1^{ers} semestres 2023 et 2022, les remboursements d'emprunts concernent principalement des remboursements de dettes à moyen terme de Nature et Découverte.

Aux 1^{ers} semestres 2023 et 2022, les remboursements des dettes locatives et les intérêts payés sur dettes locatives correspondent aux paiements des loyers qui sont dans le champ d'application de la norme IFRS 16.

Au 1^{er} semestre 2023, l'augmentation des autres dettes financières d'un montant de 163,7 millions d'euros correspond à la souscription de titres de créances négociables à court terme pour 163,0 millions d'euros, ainsi qu'à la capitalisation d'intérêts sur emprunts à hauteur de 0,7 million d'euros.

Aux 1^{ers} semestres 2023 et 2022, les décaissements d'intérêts versés et assimilés intègrent principalement le décaissement des intérêts des instruments de financement et les commissions d'utilisation et de non-utilisation des lignes de crédit.

Aux 1^{ers} semestres 2023 et 2022, le financement du fonds de pension Comet inclut les frais de gestion du fonds de pension britannique Comet portant les engagements de retraite pour les anciens salariés de Comet au Royaume-Uni.

17.4. Résultat des activités non poursuivies et flux nets de trésorerie liés aux activités non poursuivies

Une activité non poursuivie, cédée ou en vue d'être cédée est définie comme une composante d'une entité ayant des flux de trésorerie identifiables du reste de l'entité et qui représente une ligne d'activité ou une région principale et distincte. Sur l'ensemble des périodes publiées, le résultat de ces activités est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat, « Activités non poursuivies », et fait l'objet d'un retraitement dans le tableau des flux de trésorerie.

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2023	30 juin 2022
Produits des activités ordinaires	0,0	0,0
Coût des ventes	0,0	0,0
Marge brute	0,0	0,0
Charges de personnel	0,0	0,0
Autres produits et charges opérationnels courants	0,0	0,0
Résultat opérationnel courant	0,0	0,0
Autres produits et charges opérationnels non courants	(4,3)	(0,2)
Résultat opérationnel	(4,3)	(0,2)
Charges financières (nettes)	0,0	0,0
Résultat avant impôt	(4,3)	(0,2)
Impôt sur le résultat	33,7	0,0
Résultat net	29,4	(0,2)

Au 1^{er} semestre 2023, le résultat net des activités non poursuivies s'élève à 29,4 millions d'euros, contre -0,2 million d'euros au 1^{er} semestre 2022. Le résultat du 1^{er} semestre 2023 est principalement lié à l'enregistrement d'un produit d'impôt de 32,6 millions d'euros consécutive à l'obtention de la prise de position de l'administration fiscale française qui a accepté, le 27 avril 2023, la déduction fiscale de la condamnation ainsi que les intérêts et frais liés au procès Comet. Dans le cadre du jugement du litige Comet, le Groupe avait été condamné à verser au mois de décembre 2022 un montant total de 111,9 millions de livres sterling (dont 89,6 millions de livres sterling de condamnation et 22,3 millions de livres d'intérêts et frais de procédure judiciaire), soit 126,3 millions d'euros.

Par ailleurs au 1^{er} semestre 2023, les frais liés au litige Comet ont été comptabilisés en résultat net des activités non poursuivies pour -3,1 millions d'euros net d'impôts.

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2023	30 juin 2022
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(5,9)	0,0
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement	0,0	0,0
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	0,0	0,0
Flux nets de trésorerie liés aux activités non poursuivies	(5,9)	0,0
Reclassement de la trésorerie des activités non poursuivies en actif en vue de la vente	0,0	0,0
Flux nets liés aux activités non poursuivies	(5,9)	0,0

Au 1^{er} semestre 2023, les flux nets liés aux activités non poursuivies pour 5,9 millions d'euros sont liés aux frais d'avocats et de litige relatifs à la procédure judiciaire concernant la cession de Comet Group Limited en 2012.

Note 18 Evolution des passifs éventuels, engagements contractuels non comptabilisés et risques éventuels

Les passifs éventuels, engagements contractuels non comptabilisés et risques éventuels au 31 décembre 2022, sont décrits dans la section 5, note 32 du document d'enregistrement universel 2022.

Par rapport à 2022, il n'y a pas d'évolution significative des engagements donnés ou reçus, en matière d'obligations contractuelles, de nantissements et de sûretés réelles.

Procès, litiges et principaux risques et incertitudes pour les six mois restants de l'exercice

Contentieux du liquidateur de Comet Group Limited à l'encontre de Darty Holdings SAS

Fnac Darty a confirmé, le 3 février 2020, avoir reçu une signification de contentieux du liquidateur de Comet Group Limited à l'encontre de Darty Holdings SAS, pour un montant d'environ 83 millions de livres sterling. Darty Holdings SAS, une filiale du Groupe, en sa qualité de successeur de Kesa International Limited (KIL), avait cédé Comet Group, dont l'activité était l'exploitation de magasins de biens électroniques au Royaume-Uni, en 2012. Le liquidateur allègue qu'en février 2012, antérieurement à l'acquisition de Darty par Fnac réalisée en 2016, Comet aurait remboursé une dette intragroupe à KIL, alors que Comet était déjà en état de cessation de paiements. Aucun élément concernant ce dossier n'avait été porté à la connaissance du Groupe Fnac au moment de l'acquisition de Darty. Le Groupe conteste fermement le bien-fondé de la requête, et a pris les mesures nécessaires pour défendre ses intérêts.

Une question préliminaire à la poursuite de la procédure au fond a été soulevée courant 2020, portant sur l'applicabilité au cas d'espèce de la section 239 de l'Insolvency Act 1986, condition nécessaire à la recevabilité du contentieux. À l'issue de la procédure relative à cette question préliminaire, plaidée en appel devant la High Court en mars 2021, une ordonnance du 23 avril 2021 a conclu à l'applicabilité au cas d'espèce des conditions de la section 239 de l'Insolvency Act 1986.

À la suite d'un jugement rendu le 17 novembre 2022, la High Court of Justice a ordonné à Darty Holdings SAS, de rembourser au Liquidateur un montant total de 111,9 millions de livres sterling (soit 126,3 millions d'euros), en ce compris les intérêts antérieurs au jugement et le remboursement d'une partie des coûts encourus par le Liquidateur. La juge a ordonné que le montant du jugement soit versé à la Cour dans l'attente d'un éventuel appel, avec des intérêts post-jugement au taux de 8 % (mais a observé que les parties pourraient parvenir à un accord sur ce point). En contrepartie de l'immobilisation de cette somme, Darty Holding SAS perçoit des intérêts à un taux de 3,375% au 30 juin 2023. Par ailleurs, la juge a accordé à Darty Holdings SAS la permission de faire appel de son jugement sur certains des motifs présentés.

Par ordonnance du 21 mars 2023, le juge a ordonné qu'une partie de cette somme, pour un montant de 36,3 M€, soit reversée au liquidateur.

L'audience en appel débutera le 26 septembre 2023.

Griefs sur le Format Fnac Connect

Fnac Darty a lancé en 2016 un format en franchise dénommé Fnac Connect, dédié à la vente de téléphonie et de produits nomades dans des magasins de surfaces réduites. Depuis 2019 et la crise Covid, des franchisés ont émis des griefs sur ce format. Le Groupe cherche, avec les cinq groupements franchisés ayant ouvert les quinze magasins existants, des solutions amiables de sortie ou d'aménagement du concept Fnac Connect. Dans cet objectif des négociations ont été engagées avec ces différents partenaires. Enfin, un contentieux est toujours en cours avec un groupement franchisé.

Assignations d'une partie des franchisés adhérents du Groupement des franchisés Fnac Darty

En juillet 2020, Fnac Darty fait l'objet de deux assignations devant le tribunal de commerce de Paris par une partie des franchisés adhérents du Groupement des franchisés Fnac Darty.

Le premier litige, pour un montant d'environ 2,2 millions d'euros, porte principalement sur le traitement des ventes en ligne dans le cadre du Click&Collect opéré dans les magasins des franchisés, une problématique à laquelle de nombreux réseaux de franchise sont confrontés compte tenu du développement de la vente en ligne tous secteurs confondus. Le Groupement et Darty ont porté cette affaire devant le conciliateur du tribunal de commerce de Paris et à la suite de plusieurs réunions de conciliation, un accord a été trouvé selon lequel Darty versera à chaque franchisé un avoir représentant une valeur globale de 300 milliers d'euros pour l'ensemble du litige portant sur les taux de gains différés. Cet accord a été entériné dans un protocole homologué par le juge le 21 juin 2021.

Le second litige, pour un montant d'environ 12,8 millions d'euros, s'appuie sur des allégations visant à faire peser sur Fnac Darty l'impact de la fermeture des magasins des franchisés Darty pendant la période de confinement. Fnac Darty conteste bien entendu fermement les fondements de cette demande. Le litige a été débattu en conciliation devant le tribunal de commerce de Paris mais les parties ne sont pas parvenues à trouver un accord, la procédure reste pendante. Les parties ont échangé plusieurs jeux de conclusions et les plaidoiries ont été fixées au 16 janvier 2023 devant le tribunal de commerce de Paris. Le tribunal de commerce de Paris a débouté les demandeurs de l'intégralité de leurs demandes. Le Groupement des Franchisés Fnac Darty n'a pas fait appel de ce jugement. Le jugement n'ayant pas été signifié aux franchisés Darty, le délai d'appel n'a pas couru à leur encontre.

Grief formulé par l'Autorité de la concurrence

A la fin du mois de février 2023, plusieurs acteurs du secteur de la fabrication et de la distribution de produits électroménagers (dont Darty) ont reçu une notification de griefs de la part des services d'instruction de l'Autorité de la concurrence (ADLC) dans laquelle il est reproché, notamment, à un certain nombre de fournisseurs d'avoir pris part à une entente verticale avec certains de leurs distributeurs.

Sur l'ensemble des griefs formulés par les services de l'ADLC, un seul vise Darty. Ce grief s'étend sur une période limitée ayant pris fin en décembre 2014, antérieurement à l'acquisition de Darty par Fnac réalisée en 2016. De plus, ce grief ne concerne qu'un nombre limité de catégories de produits bien identifiés.

Afin de mettre rapidement un terme à une procédure complexe et pouvoir consacrer l'ensemble de ses ressources à la réalisation opérationnelle de son plan stratégique « Everyday », Fnac Darty a décidé le 28 juin 2023 de ne pas contester le seul grief qui lui était notifié et de solliciter le bénéfice de la procédure dite de transaction, prévue à l'article L. 464-2 du code de commerce.

Ce choix ne constitue ni un aveu ni une reconnaissance de responsabilité de la part de Darty.

Le montant exact de la sanction susceptible d'être infligée à Darty ne sera connu qu'à l'issue de la procédure, qui devrait en principe intervenir au début de l'année 2024. En prévision de la décision de l'Autorité qui sera rendue à cette date, le Groupe a provisionné la somme de 85,0 millions d'euros.

Aucun des contentieux en cours dans lesquels les sociétés ou entreprises du Groupe sont impliquées, de l'avis de leurs experts, ne fait courir de risque au cours normal et prévisible des affaires ou au développement envisagé du Groupe.

Le Groupe estime qu'il n'existe aucun litige connu de lui comportant des risques probables significatifs, susceptibles d'affecter le patrimoine, le résultat ou la situation financière du Groupe, qui n'ait fait l'objet de provisions estimées nécessaires à la clôture de l'exercice.

Le Groupe n'a connaissance d'aucun autre litige ou arbitrage, qui serait susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent, une incidence significative sur la situation financière, l'activité, le résultat de la Société ou du Groupe.

Les principaux risques et les principales incertitudes pour les 6 mois restants de l'exercice sont de même nature que ceux présentés pour l'ensemble de l'exercice et qui sont détaillés dans le chapitre 6 – Facteurs et gestion des risques du Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org et www.fnacdarty.com). D'autres risques dont Fnac Darty n'a pas actuellement connaissance pourraient avoir une incidence négative sur son activité et ses résultats.

Note 19 Parties liées

Au 30 juin 2023, la société VESA Equity Investments détient 25,0% du capital et 25,0 % des droits de vote de Fnac Darty. Aucune opération entre l'ensemble des sociétés consolidées de Fnac Darty et la société VESA Equity Investments n'est à mentionner.

Au 30 juin 2023, le groupe Ceconomy Retail International détient 23,9 % du capital et 23,9 % des droits de vote de Fnac Darty. Au cours du 1^{er} semestre 2023, aucune opération entre l'ensemble des sociétés consolidées de Fnac Darty et le groupe Ceconomy Retail International n'est à mentionner.

Au 30 juin 2023, la société Indexia Développement, anciennement SFAM Group, détient 11,1 % du capital et 11,1 % des droits de vote de Fnac Darty et n'a pas de représentant au conseil d'administration de Fnac Darty. Ainsi la société Indexia Développement n'est pas une partie liée.

Au 31 décembre 2022, le groupe Ceconomy Retail International détenait 24,0 % du capital et 24,0 % des droits de vote de Fnac Darty. Au cours de l'exercice 2022, aucune opération entre l'ensemble des sociétés consolidées de Fnac Darty et le groupe Ceconomy Retail International n'était à mentionner.

Au 31 décembre 2022, la société VESA Equity Investments détenait 23,0% du capital et 23,0 % des droits de vote de Fnac Darty. Aucune opération entre l'ensemble des sociétés consolidées de Fnac Darty et la société VESA Equity Investments n'était à mentionner.

Au 31 décembre 2022, la société Indexia Développement, anciennement SFAM Group, détenait 11,3 % du capital et 11,3 % des droits de vote de Fnac Darty et n'a pas de représentant au conseil d'administration de Fnac Darty. Ainsi la société Indexia Développement n'était pas une partie liée.

Note 20 Événements postérieurs à la clôture

L'Assemblée Générale mixte des actionnaires en date du 24 mai 2023 a approuvé le dividende d'un montant de 1,40 euro brut par action et a décidé de proposer aux actionnaires une option pour le paiement du dividende en numéraire ou en actions nouvelles. Il a été payé le 6 juillet 2023 en numéraire à hauteur de 21,2 millions d'euros, et en actions avec l'émission de 535 616 nouvelles actions.

4 **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE**



KPMG SA
2 Avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex



Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

Fnac Darty S.A.

9, rue des Bateaux-Lavoisirs 94200 Ivry-sur-Seine

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2023

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023

Aux actionnaires de la société Fnac Darty S.A.,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés semestriels résumés de la société Fnac Darty S.A., relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés semestriels résumés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés semestriels résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.



KPMG SA
2 Avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex



Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés semestriels résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés semestriels résumés.

Paris La Défense, le 27 juillet 2023

KPMG S.A.

Paris La Défense, le 27 juillet 2023

Deloitte & Associés

Caroline Bruno Diaz

Associée

Guillaume Crunelle

Associé

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Deloitte & Associés
Société par actions simplifiée
Société de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre
Siège social : 6 place de la Pyramide
92908 Paris La Défense Cedex, France
Capital social : 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre

5 DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

DÉCLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2023

J'atteste qu'à ma connaissance, les comptes consolidés résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre parties liées, ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 27 juillet 2023

Enrique Martinez

Directeur Général

FNAC DARTY



Flavia
9, rue des Bateaux-Lavoirs
94200 Ivry-sur-Seine
www.fnacdarty.com

Fnac Darty
Société anonyme au capital de 27 242 962 €
RCS Créteil 055 800 296